



Contrat de Territoire 2023-2027

PETR du Pays du Perche ornais

**Pays
Perche**
Ornais

Sommaire

Convention partenariale d'engagement.....	5
Maquette financière.....	12
Stratégie territoriale.....	13
Programme d'actions.....	16
Axe 1 – Développer durablement l'attractivité du territoire et son dynamisme économique.....	16
Fiche action n°1 – Opération Collective de Modernisation des commerces et services.....	16
Fiche action n°2 – Création d'un pôle de santé multisites Cœur du Perche.....	20
Fiche action n°3 – Aménagement de la ZA de la Pointe Saint Martin à Bellême.....	24
Fiche action n°4 – Aménagement de la zone d'activités des Près Malpeau à Ceton.....	30
Fiche action n°5 – Réhabilitation du restaurant du Lion d'Or – Centre-bourg de Ceton.....	35
Fiche action n°6 – Réhabilitation du bar La Civette – Centre-bourg de Ceton.....	39
Fiche action n°7 – Construction d'un espace commercial – Centre-bourg de la Commune déléguée de Saint-Maurice-lès-Charencey.....	43
Fiche action n°8 – Réhabilitation d'une friche commerciale en maison médicale communale à Longny-les-Villages.....	48
Fiche action n°9 – Réhabilitation du restaurant Jazz café– Centre-bourg de Réveillon.....	53
Fiche action n°10 – Construction d'une boulangerie/pâtisserie/snacking – Centre-bourg de Randonnai.....	58
Fiche action n°11 – Création d'un bar-restaurant-multiservices – Centre-bourg de Vaunoise.....	63
Axe 2 – Développer une offre de services durable et moins énergivore.....	69
Fiche action n°12 – Rénovation énergétique des bâtiments de la CdC Cœur du Perche.....	69
Fiche action n°13 – Rénovation énergétique de la piscine couverte intercommunale à Ceton.....	73
Fiche action n°14 – Réhabilitation du gymnase de l'hippodrome à Mortagne au Perche.....	77
Fiche action n°15 – Rénovation énergétique de la piscine intercommunale à Mortagne-au-Perche.....	82
Fiche action n°16 – Réhabilitation de l'ancien collège en gîte sur la Commune déléguée de Sérigny.....	86
Fiche action n°17 – Rénovation énergétique de la salle communale du foyer rural à Pervençères.....	90
Fiche action n°18 – Rénovation énergétique de l'espace culturel Octave Mirbeau à Rémalard-en-Perche.....	95
Fiche action n°19 – Réhabilitation d'un immeuble vacant en résidence habitat jeunes à Tourouvre-au-Perche.....	101
Fiche action n°21 – Rénovation et mise aux normes du cinéma St-Louis à Val-au-Perche.....	105
Axe 3 – Rénover, adapter l'offre de services et d'équipements.....	109
Fiche action n°22 – Aménagement d'un complexe sportif à Rémalard en Perche.....	109
Fiche action n°23 – Construction d'un centre de loisirs à Rémalard-en-Perche.....	114
Fiche action n°24 – Aménagement d'un terrain de football en synthétique à Mortagne-au-Perche.....	118
Fiche action n°25 – Aménagement d'un vestiaire mixte de football sur le site de l'hippodrome à Mortagne-au-Perche.....	125
Fiche action n°26 – Aménagement d'un espace de loisirs et sportif à Berd'huis.....	129
Fiche action n°27 – Réhabilitation et restructuration de la médiathèque de Bretoncelles.....	133
Fiche action n°28 – Aménagement d'équipements d'accueil en centre-bourg de la Madeleine Bouvet.....	138
Fiche action n°29 – Réhabilitation du marché couvert en maison des projets à Mortagne-au-Perche.....	143
Fiche action n°30 – Réhabilitation du Moulin Blanchard en pôle culturel à Perche-en-Nocé.....	148
Fiche action n°31 – Aménagement d'un espace de loisirs et sportifs à Perche-en-Nocé.....	154

Axe 4 – Préserver le territoire percheron et valoriser ses atouts naturels.....	158
Fiche action n°33 – Aménagement des espaces extérieurs du Carré du Perche et du PSLA à Mortagne-au-Perche.....	158
Fiche action n°34 – Réaménagement du centre-bourg de la Commune déléguée de La Perrière – Commune nouvelle de Belforêt-en-Perche.....	163
Fiche action n°35 – Requalification du champ de foire entrée de bourg de Longny-les-Villages	167
Fiche action n°36 – Requalification d’un espace public en cœur de bourg à Soligny-la-Trappe	173

CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT

Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 5 février 2024,

Et

Le Département de l'Orne, représenté par Monsieur Christophe de BALORRE, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 26 janvier 2024,

Et

Le PETR du Pays du Perche ornais représenté par Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, dûment habilité par délibération du Comité syndical du 12 décembre 2023.

Vu

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands,

Les délibérations du Conseil départemental de l'Orne en date du 25 mars 2022 et du 9 décembre 2022 adoptant les modalités de la nouvelle politique de contractualisation avec les territoires,

Considérant

Les défis à relever pour faire de la Normandie un territoire encore plus dynamique, pleinement engagé dans les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique, qui offre un cadre de vie résilient, de qualité et attractif.

L'intérêt reconnu des contrats de territoire, outils financiers puissants et incitatifs au service des stratégies de développement qui permettent d'accompagner les territoires vers les transitions durables nécessaires.

L'engagement de la Région, chef de file de l'aménagement du territoire, qui a pour objectif un aménagement équilibré et durable de la Normandie, par l'accompagnement de projets visant à la revitalisation, au développement, à la compétitivité et l'attractivité de l'ensemble des territoires normands.

L'engagement du Département de l'Orne, chef de file de la solidarité territoriale, d'accompagner les investissements structurants des territoires, avec pour objectif de participer à l'amélioration du cadre de vie, de faciliter l'accès aux services du quotidien, d'accroître l'attractivité des territoires et d'encourager les projets exemplaires en faveur des transitions écologique, énergétique, numérique et démographique.

L'engagement du PETR du Pays du Perche ornais, dans une perspective de mutualisation, à élaborer des programmes de développement avec des partenaires institutionnels pour le compte des Communautés de Communes Cœur du Perche, des Collines du Perche normand, des Hauts du Perche et du Pays de Mortagne-au-Perche, dans le but de mener des actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le contrat de territoire a pour objet principal de faciliter et de concrétiser des projets d'investissements structurants destinés à favoriser le développement local durable.

Il participe à l'attractivité du territoire qui en est doté, ainsi que, plus largement, à celle du département et de la Normandie.

Le contrat de territoire traduit le croisement entre la stratégie du territoire concerné et les orientations régionales et départementales.

Il comprend les éléments suivants :

- une présentation et une carte du territoire,
- la présente convention partenariale d'engagement,
- le projet du territoire dans lesquels s'inscrivent les projets financés,
- la maquette financière prévisionnelle,
- les projets inscrits détaillés dans des fiches-actions.

Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire
- Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale
- Préparer les territoires du futur en accompagnant les transitions écologique, énergétique, climatique, numérique et démographique.

Article 3 : Les orientations prioritaires du Département

Le Département de l'Orne soutient dans le cadre de sa politique de contractualisation des projets d'investissements structurants visant à :

- Consolider le réseau de villes et de bourgs pour préserver et développer les services et le cadre de vie des ornais,
- Renforcer l'attractivité du Département en s'appuyant sur ses atouts et ses ressources,

- Accompagner les territoires ambitieux en faveur des transitions écologique, énergétique, climatique, numérique et démographique.

Article 4 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des 4 axes stratégiques suivants :

- **Axe 1 : Développer durablement l'attractivité du territoire et son dynamisme économique**

Objectifs : renforcer le développement des commerces de proximité dans les centres-bourgs ; revitaliser certains centres-bourgs en maintenant et en créant des services ; accompagner le développement qualitatif de ces services ; développer une offre foncière et immobilière répondant aux besoins des entreprises et des habitants

- **Axe 2 : Développer une offre de services durable et moins énergivore**

Objectifs : rénover les équipements publics sur le plan énergétique dans un souci de sobriété et d'efficacité énergétique ; favoriser les énergies renouvelables

- **Axe 3 : Rénover, adapter l'offre de services et d'équipements**

Objectifs : développer de nouveaux lieux et espaces répondant aux besoins : loisirs, sport, culture, enfance-jeunesse...

- **Axe 4 : Préserver le territoire percheron et valoriser ses atouts**

Objectifs : aménager de manière qualitative les espaces publics en favorisant la renaturation, la désimperméabilisation et les connexions entre les différents espaces via des liaisons douces

Article 5 : Durée du contrat

Le contrat de territoire est signé pour la période 2023-2027 et s'achève au 31 décembre 2027.

Chaque projet inscrit au contrat devra faire l'objet d'une demande de subvention, adressée complète par le maître d'ouvrage, à la Région et au Département, au stade « résultats des appels d'offres » impérativement avant le 31 décembre 2027.

Article 6 : Révision du contrat

A l'initiative du territoire, le contrat de territoire pourra faire l'objet de deux révisions sur sa durée, la seconde devant être engagée au plus tard le 31 décembre 2026.

La révision pourra concerner :

- la modification ou la suppression d'actions déjà inscrites,
- l'inscription de nouvelles actions en cohérence avec le projet de territoire, et ses priorités,
- la poursuite d'actions déjà engagées, notamment après la réalisation d'études préalables.

Article 7 : Engagements des parties

7.1 Financement :

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits sectoriels de la Région et/ou du Département ;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) pour la Région,

- soit des crédits spécifiques du Fonds départemental des Solidarités et des Innovations Territoriales (FDSIT) pour le Département.

Les crédits nationaux et les fonds européens (non contractualisés dans ce contrat) pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20% (article L1111-10 du CGCT).

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région et le Département ne se substitueront pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat porte sur **36 actions** pour un montant total prévisionnel d'investissement de **29 468 088 € HT** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

Les maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de **13 451 054 €**,

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de **2 994 342 €** dont **1 700 670 € au titre du FRADT**,

Le Département de l'Orne pour un montant prévisionnel de **2 220 653 €**, dont **350 000 € au titre du FDSIT**.

D'autres financements sont attendus (État, Europe...). Ils sont estimés à **10 802 040 €**.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, **mais pas accord de subvention**.

7.2. Modalités de dépôt des demandes de subvention

Conformément au règlement des subventions régionales et départementales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé par le maître d'ouvrage auprès de la Région et du Département.

Le contrat de territoire vaut autorisation de démarrage anticipé des projets inscrits au 1er janvier 2023, sauf modalités particulières propres aux dispositifs d'intervention sollicités.

Pour la Région, les demandes devront être déposées de façon dématérialisée sur l'extranet régional à l'adresse suivante <https://monespace-aides.normandie.fr>

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des collectivités partenaires après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet**.

Concernant les crédits de la Région Normandie :

Les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima**. Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Concernant les crédits du Département de l'Orne :

Pour les crédits spécifiques (FDSIT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima** (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

7.3 : Les engagements du territoire attendus par la Région

- Le territoire et ses communes-membres s'engagent d'une façon générale à prendre en compte les enjeux climatiques et de transition écologique.

Les projets exemplaires inscrits au contrat, répondant à ces enjeux et bénéficiant à ce titre d'un soutien important de la Région, sont listés en annexe. La subvention définitive pourra être diminuée par rapport au montant inscrit au contrat en cas de non-respect des engagements pris à ce titre.

- Le territoire signataire et ses communes-membres s'engagent à intégrer, dans leurs appels d'offres, des clauses et des critères permettant de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, notamment des TPE/PME ainsi qu'à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive. La région pourra partager à la demande, ses propres pratiques de commande publique participant à l'atteinte de cet objectif.

La région recommande par ailleurs au territoire et à ses communes membres de décliner opérationnellement la Charte des bonnes pratiques pour une commande de maîtrise d'œuvre au service de l'économie locale, développée par la Région conjointement avec les organisations professionnelles de maîtrise d'œuvre depuis 2022. La Charte est consultable sur le site internet régional <https://www.normandie.fr/investissement-dans-les-lycees#charte>.

- **Orientation et informations sur les métiers** : Dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'informations sur les métiers, la Région a délégué à son Agence Régionale de l'Orientation et des métiers, l'animation de cette politique en lien avec les territoires.

Ainsi en fonction des compétences respectives des territoires signataires en matière d'économie et/ou de promotion de l'emploi voire d'enseignement supérieur, il est prévu qu'une convention de partenariat soit signée afin de coordonner des actions de promotion des métiers en lien avec des entreprises de la zone d'emploi à destination des scolaires, des demandeurs d'emploi voir des salariés ou des personnes en évolution professionnelle. Des manifestations spécifiques pourront être envisagées. Les territoires signataires en tant que collectivités employeurs pourront également inscrire des collaborateurs au titre des ambassadeurs métiers pour témoigner de leurs activités et des stages recensés par l'Agence, pour le plus grand nombre.

Dans le cadre de la présente convention partenariale liée au contrat de territoire, le territoire signataire s'engage à se rapprocher de l'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers afin d'amorcer les discussions pour la conclusion de la convention indiquée.

- Enfin, l'aide régionale est subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire auprès des élèves de lycées ou

établissements assimilés qui seraient concernés (centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales...), pour la pratique des cours d'éducation physique et sportive (EPS). Une convention d'usage gratuit est signée, en général pour une durée de 15 ans, entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés.

Le respect de ces engagements est apprécié à l'échéance du contrat.

7.4 : Les engagements du territoire attendus par le Département

L'aide départementale est subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire, auprès des élèves de collèges ou établissements assimilés, notamment pour la pratique EPS.

Le Département de l'Orne attend des maîtres d'ouvrage des projets accompagnés qu'ils mobilisent des clauses d'insertion dès que la nature des projets le permet.

Article 8 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

8.1. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira a minima les signataires du présent contrat ou leurs représentants.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

Le Comité technique local

Il est composé a minima des représentants des signataires du contrat. Les représentants des maîtres d'ouvrage des projets inscrits au contrat pourront être associés.

Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

8.2. Animation et gestion du contrat de territoire

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

Le territoire signataire coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement des Territoires,
- Pour le Département de l'Orne, la Mission d'Assistance Territoriale au sein du Pôle Attractivité Territoriale,

- Pour le PETR du Pays du Perche ornais, le service Contrat de territoire

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage informeront régulièrement la Région, le Département de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.

De même, la Région et le Département devront être rapidement informés de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région et du Département seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée au territoire.

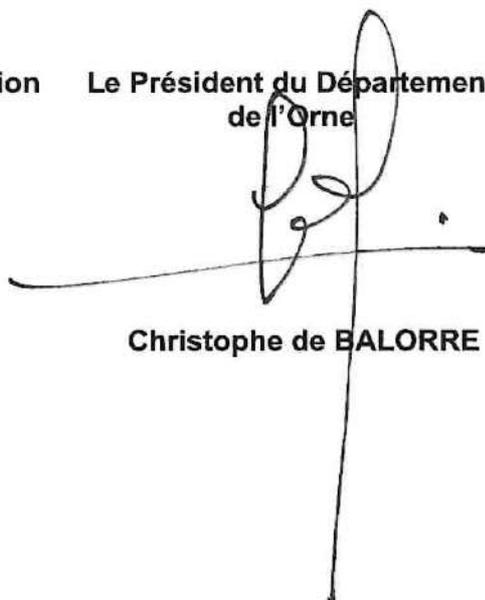
Fait à Mortagne-au-Perche, le 14 mars 2024

**Le Président de la Région
Normandie**



Hervé MORIN

**Le Président du Département
de l'Orne**



Christophe de BALORRE

**Le Président du PETR du
Pays du Perche ornais**



Jean Claude LENOIR

MAQUETTE FINANCIÈRE



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027 MAQUETTE FINANCIÈRE PREVISIONNELLE

PETR du Pays du Perche ornaïs

n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région			Département		Etat		Autres financements (Europe...)		Autofinancement du MO	
				Montant	Taux	DC/FRADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
Axe 1 – Développer durablement l'attractivité du territoire et son dynamisme économique														
1	PETR du Pays du Perche ornaïs	Opération Collective de Modernisation des commerces et services (OCM – ACTE)	1 376 927 €	320 740 €	23 %	FRADT	22 393 €	2 %		0 %	92 338 €	7 %	941 456 €	68 %
2	CdC Cœur du Perche	Création d'un pôle de santé multi-sites Cœur du Perche	3 295 000 €	450 000 €	14 %	DC	100 000 €	3 %	1 000 000 €	30 %		0 %	1 745 000 €	53 %
3	CdC des Collines du Perche normand	Aménagement de la zone d'activité de la Pointe Saint Martin à Saint Martin du Vieux Bellême	991 404 €		0 %		100 000 €	10 %	402 354 €	41 %		0 %	489 050 €	49 %
4	CdC des Collines du Perche normand	Aménagement de la zone d'activité des Prés Malpeau à Ceton	565 000 €		0 %		100 000 €	18 %	187 950 €	33 %		0 %	277 050 €	49 %
5	Ceton	Réhabilitation du restaurant du Lion d'Or – Centre bourg de Ceton	653 900 €	65 370 €	10 %	FRADT	18 000 €	3 %	127 500 €	19 %		0 %	443 030 €	68 %
6	Ceton	Réhabilitation du bar La Civette – Centre bourg de Ceton	350 000 €	35 000 €	10 %	FRADT	10 000 €	3 %		0 %		0 %	305 000 €	87 %
7	Charencey	Construction d'un espace commercial – Centre bourg de la Commune déléguée de Saint-Maurice-lès-Charencey	1 117 300 €	70 796 €	6 %	FRADT	10 000 €	1 %	328 815 €	29 %	95 000 €	9 %	612 689 €	55 %
8	Longny-les-Villages	Réhabilitation d'une friche commerciale en maison médicale communale à Longny-les-Villages	1 848 782 €		0 %		50 000 €	3 %	997 074 €	54 %	200 000 €	11 %	601 708 €	33 %
9	Réveillon	Réhabilitation du restaurant Jazz Café – Centre bourg de Réveillon	635 304 €	190 591 €	30 %	FRADT	18 000 €	3 %	150 000 €	24 %	80 000 €	13 %	196 713 €	31 %
10	Tourouvre-au-Perche	Construction d'une boulangerie/pâtisserie/snacking – Centre bourg de Rendonval	549 694 €	164 908 €	30 %	FRADT	10 000 €	2 %	90 522 €	16 %	116 940 €	21 %	167 324 €	30 %
11	Vaunoise	Création d'un bar-restaurant-multiservices – Centre bourg de Vaunoise	253 900 €		0 %		10 000 €	4 %	50 780 €	20 %		0 %	193 120 €	76 %
Axe 2 – Développer une offre de services durable et moins énergivore														
12	CdC Cœur du Perche	Rénovation énergétique des bâtiments de la CdC Cœur du Perche	522 500 €		0 %		50 000 €	10 %	250 000 €	48 %	50 000 €	10 %	172 500 €	33 %
13	CdC des Collines du Perche normand	Rénovation énergétique de la piscine couverte intercommunale à Ceton	108 000 €		0 %		16 000 €	15 %	32 400 €	30 %		0 %	59 600 €	55 %
14	CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	Réhabilitation du gymnase de l'hippodrome à Mortagne-au-Perche	1 275 268 €	255 054 €	20 %	DC	250 000 €	20 %	510 107 €	40 %		0 %	260 107 €	20 %
15	CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	Rénovation énergétique de la piscine intercommunale à Mortagne-au-Perche	700 000 €	140 000 €	20 %	DC	140 000 €	20 %	189 000 €	27 %		0 %	231 000 €	33 %
16	Belforêt-en-Perche	Réhabilitation de l'ancien collège en gîte sur la Commune déléguée de Sérigny	1 100 000 €		0 %		30 000 €	3 %		0 %		0 %	1 070 000 €	97 %
17	Pervenchères	Rénovation énergétique de la salle communale du foyer rural à Pervenchères	113 410 €		0 %		30 000 €	26 %	45 364 €	40 %		0 %	38 046 €	34 %
18	Rémalard-en-Perche	Rénovation énergétique de l'espace culturel Octave Mirbeau à Rémalard-en-Perche	902 850 €	173 000 €	19 %	FRADT	30 000 €	3 %	351 970 €	39 %	22 925 €	3 %	324 955 €	36 %
19	Tourouvre-au-Perche	Réhabilitation d'un immeuble vacant en résidence habitat jeunes à Tourouvre-au-Perche	415 500 €	124 650 €	30 %	FRADT	80 600 €	19 %	38 443 €	9 %		0 %	171 807 €	41 %
7	Val-au-Perche	Création d'un gîte de groupe communal sur la Commune déléguée de Gémages	171 522 €		0 %		30 000 €	17 %		0 %		0 %	141 522 €	83 %
21	Association Le Foyer Theillois	Rénovation du cinéma Saint-Louis à Val-au-Perche	608 590 €	100 000 €	16 %	DC	100 000 €	16 %		0 %	204 973 €	34 %	203 617 €	33 %
Axe 3 – Rénover, adapter l'offre de services et d'équipements														
22	CdC Cœur du Perche	Aménagement d'un complexe sportif à Rémalard-en-Perche	932 000 €	144 400 €	15 %	FRADT	117 400 €	13 %	377 000 €	40 %	65 000 €	7 %	228 200 €	24 %
23	CdC Cœur du Perche	Construction d'un centre de loisirs à Rémalard-en-Perche	1 151 000 €		0 %		20 000 €	2 %	652 873 €	57 %		0 %	478 127 €	42 %
24	CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	Aménagement d'un terrain de football en synthétique à Mortagne-au-Perche	1 091 398 €	173 118 €	16 %	DC	200 000 €	18 %	500 000 €	46 %		0 %	218 280 €	20 %
25	CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	Aménagement d'un vestiaire mixte sur le site de l'hippodrome à Mortagne-au-Perche	877 500 €	175 500 €	20 %	DC	30 000 €	3 %	90 000 €	10 %	50 000 €	6 %	532 000 €	61 %
26	Berd'huis	Aménagement d'un espace de loisirs et sportif à Berd'huis	142 131 €	14 213 €	10 %	FRADT	8 000 €	6 %	85 279 €	60 %		0 %	34 639 €	24 %
27	Bretoncelles	Réhabilitation et restructuration de la médiathèque de Bretoncelles	582 080 €		0 %		70 000 €	12 %	349 248 €	60 %		0 %	162 832 €	28 %
28	La Madeleine-Bouvet	Aménagement d'équipements d'accueil en centre-bourg de La Madeleine-Bouvet – Maison d'Assistants Maternels, locaux associatifs, offre de loisirs et boutique multi-services (vente directe de produits locaux)	934 260 €		0 %		50 000 €	5 %	96 478 €	10 %	147 408 €	16 %	640 374 €	69 %
29	Mortagne-au-Perche	Réhabilitation du marché couvert en maison des projets à Mortagne-au-Perche	638 244 €	115 000 €	18 %	FRADT	138 750 €	22 %	255 000 €	40 %		0 %	129 494 €	20 %
30	Perche-en-Nocé	Réhabilitation du Moulin Blanchard en pôle culturel à Perche-en-Nocé	2 511 000 €		0 %		15 000 €	1 %	400 000 €	16 %	1 208 800 €	48 %	887 200 €	35 %
31	Perche-en-Nocé	Aménagement d'un espace de loisirs et sportif à Perche-en-Nocé	235 907 €	20 000 €	8 %	FRADT	20 000 €	8 %	138 725 €	59 %		0 %	57 182 €	24 %
7	Saint Germain de la Coudre	Création d'une Maison d'Assistants Maternels	183 043 €		0 %		30 000 €	16 %		0 %		0 %	153 043 €	84 %
Axe 4 – Préserver le territoire percheron et valoriser ses atouts naturels														
33	CdC du Pays de Mortagne-au-Perche	Aménagements qualitatifs des espaces extérieurs du Carré du Perche et du Pôle de Santé à Mortagne	800 000 €		0 %		101 250 €	13 %	280 000 €	35 %		0 %	418 750 €	52 %
34	Belforêt-en-Perche	Réaménagement du centre-bourg de la Commune déléguée de La Perrière	968 008 €	242 002 €	25 %	FRADT	50 000 €	5 %	203 580 €	21 %		0 %	472 426 €	49 %
35	Longny-les-Villages	Requalification du champ de foire entrée de bourg de Longny-les-Villages	658 288 €		0 %		145 260 €	22 %	203 600 €	31 %		0 %	309 428 €	47 %
36	Soigny-la-Trappe	Requalification d'un espace public en cœur de bourg à Soigny-la-Trappe	208 378 €	20 000 €	10 %	FRADT	20 000 €	10 %	42 918 €	21 %	41 676 €	20 %	83 784 €	40 %
TOTAUX			29 468 088 €	2 994 342 €			2 220 653 €		8 426 980 €		2 375 060 €		13 481 054 €	

TOTAL REGION	2 994 342 €
TOTAL DROIT COMMUN	1 293 672 €
TOTAL FRADT	1 700 670 €

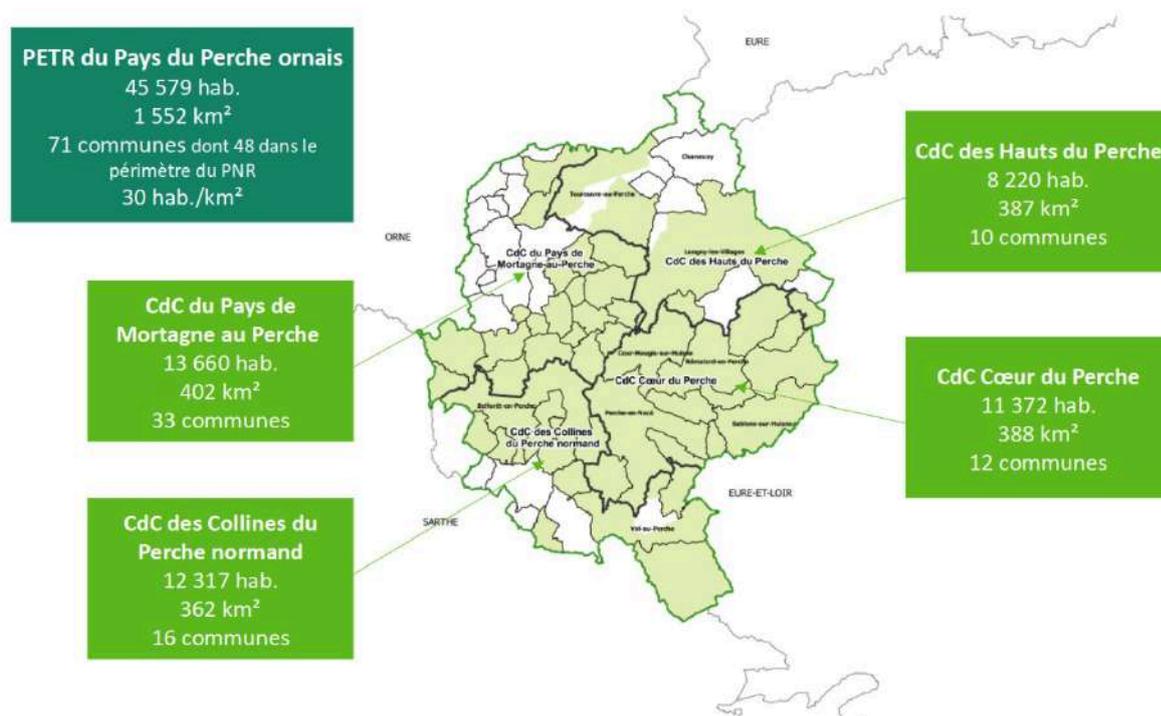
TOTAL DEPARTEMENT	2 220 653 €
TOTAL DROIT COMMUN	1 870 653 €
TOTAL FDSIT	350 000 €

STRATÉGIE TERRITORIALE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Perche ornais fédère 4 intercommunalités de moins de 20 000 habitants dans le but de mutualiser les moyens autour de certaines politiques publiques.

Situé à l'extrémité sud-est de la région Normandie, dans le Département de l'Orne, le Perche est un territoire de plus en plus attractif et dynamique sur les plans économique et démographique. Les élus du territoire ont souhaité développer un bon niveau de services qui participe à l'attractivité et à la préservation du patrimoine du Perche.

Quatre Communautés de communes rassemblées dans le PETR du Pays du Perche ornais



Quelques chiffres-clés

- Le potentiel fiscal moyen est de 175 €/habitant.
- Les CdC Cœur du Perche, des Hauts du Perche et du Pays de Mortagne-au-Perche ont un potentiel fiscal en-dessous de la moyenne normande (202,45 €).
- La CdC des Collines du Perche normand avec un potentiel fiscal au-dessous de la moyenne.

Un dynamisme économique et une attractivité en hausse

- Si le secteur tertiaire représente la majorité des emplois, l'industrie, la construction et l'agriculture sont très présents dans le Perche. Ces secteurs sont touchés différemment par la crise et doivent être soutenus.
- Le Perche recense de petites zones d'activités économiques et artisanales et quelques industries dans la Vallée de l'Huisne (Territoire d'Industrie) entre Val-au-Perche et Ceton.
- Un maillage important de petits commerces de centre-bourg est présent et s'amplifie avec la relance économique à la suite de la crise sanitaire, aidée par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales compétentes.
- Avec un taux de chômage de moins de 6 %, le Perche est dans une situation de quasi plein-emploi, ce qui crée des problèmes de recrutement pour les entreprises locales.

- L'employabilité des jeunes et des femmes, la mobilité et la valorisation des emplois à pourvoir dans la construction, l'industrie, l'agriculture et la restauration sont des enjeux forts pour la relance de l'économie locale.
- Le Perche bénéficie des investissements et de la consommation des résidents secondaires (20 à 25 % des logements sont des résidences secondaires). Cette dynamique se renforce à nouveau depuis un an et le regain d'intérêt pour les territoires ruraux et leurs modes de vie et de consommation contribue à la relance.

De nombreux services à développer et à adapter au contexte global et local

- Le Perche dispose à ce jour d'un très bon niveau de services publics soutenu par les collectivités locales qui ont investi depuis plusieurs années (Pôles de Santé, crèches, centres de loisirs, écoles, médiathèques, équipements sportifs...). Cette présence et cette qualité des services est à maintenir pour rester attractif.
- Les services doivent également s'adapter au changement climatique avec des conditions météorologiques qui évoluent (fortes chaleurs, baisse de la ressource en eau...) et aux coûts que cela engendre. Des actions de sobriété énergétique et la rénovation thermique des bâtiments sont l'un des premiers enjeux pour le territoire.
- Le territoire doit adapter ses services à un enjeu démographique fort : le vieillissement de sa population, les retraités représentant la catégorie socio-professionnelle la plus importante.
- L'accès aux soins et à la santé est l'une des principales problématiques du territoire du Perche (désertification médicale). Malgré le développement de plusieurs Pôles de Santé et maisons médicales communales, la mise en place d'un Médicobus et de téléconsultation, l'installation de professionnels de santé reste encore un obstacle.
- Le faible taux de natalité engendre une baisse des effectifs scolaires, ce qui crée une menace sur les services publics. Cette tendance est à nuancer avec l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire, en bi-résidentialité pour une partie, qui utilisent les services publics, ce qui engendre des besoins en accueil petite enfance notamment.
- Le territoire doit être vigilant pour rendre accessible ses services et ses commerces car près de 50 % des foyers fiscaux percherons sont modestes ou très modestes, et souvent en situation de précarité liée à la mobilité.
- L'enjeu de cohésion sociale est fort pour assurer le vivre-ensemble des habitants et des nouveaux arrivants avec un pouvoir d'achat plus important : espaces de vie, espaces sportifs...

Un riche patrimoine bâti et naturel à préserver et à valoriser

- Le patrimoine bâti ancien typique du Perche doit être préservé et valorisé au travers d'actions comme des aménagements qualitatifs et une renaturation des centres-bourgs, des requalifications de quartiers ou de places ou des réhabilitation de monuments par exemple.
- La rénovation thermique des logements (Espace Conseil France Rénov', Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Plateforme Habitat) et les actions en faveur de la biodiversité déjà engagées (SCOT du Pays du Perche ornais – 2018, Charte du PNR – en cours de révision, PLUi) doivent être amplifiées et soutenues pour avoir un plus fort impact.
- Le territoire s'est engagé dans la transition écologique en créant le Parc naturel régional du Perche, en élaborant des documents d'urbanisme et en menant plusieurs programmes en faveur de la transition énergétique (programme Territoire 100 % énergies renouvelables en 2040 avec la Région Normandie, Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME).
- Cependant, à ce jour, le territoire est encore très faiblement producteur d'énergies renouvelables et un important travail reste à faire pour poursuivre la diminution des consommations énergétiques : transports, agriculture, industrie, résidentiel et tertiaire.
- Si les transports domicile-travail sont importants en milieu rural, le télétravail, qui s'est développé depuis 2020, est un levier pour agir sur la transition énergétique.

Stratégie du territoire

Le PETR du Pays du Perche ornais et ses quatre Communautés de Communes ont engagé un travail coordonné pour établir une stratégie durable pour le développement du territoire.

Pour engager le travail, le PETR du Pays du Perche ornais s'est appuyé sur les projets de territoire existants qui ont fait l'objet d'une forte mobilisation des acteurs locaux lors de leur élaboration : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Charte du Parc naturel régional du Perche et PLUi des Communautés de communes, auxquels s'ajoutent d'autres démarches concertées telles que les Petites Villes de Demain, le programme Territoire 100 % énergies Renouvelables en 2040 et le programme LEADER 2023-2027 du Pays du Perche ornais.

Ces documents permettent de décliner les orientations du projet de territoire dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Territoire selon les 4 axes suivants.

PROGRAMME D' ACTIONS

Axe 1 – Développer durablement l'attractivité du territoire et son dynamisme économique

Fiche action n°1 – Opération Collective de Modernisation des commerces et services

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : PETR du Pays du Perche ornais

Responsable légal : Jean Claude LENOIR

Fonction : Président

✉ : Adresse : Maison des Territoires – ZI de la Grippe 61400 Mortagne-au-Perche

✉ : Courriel : gestion@payspercheornais.fr

Contact - Maître ouvrage :

☎ : 02 33 85 80 80

✉ : gestion@payspercheornais.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Audrey GRANIER

☎ : 02 33 81 64 92

✉ : granier.audrey@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) : Hélène ROBERT

☎ :

✉ : helene.robert@normandie.fr



Description détaillée du projet

Le Pays du Perche ornais a mis en place depuis 2006 des Opérations Collectives de Modernisation (OCM) de l'artisanat et du commerce grâce au soutien de l'État puis de la Région Normandie et du Département de l'Orne avec une participation des Communautés de Communes.

La dernière opération s'est terminée en fin d'année 2022 avec un nombre de dossiers record.

Pour que le territoire et ses entreprises bénéficient à nouveau de crédits, le territoire se positionne pour déposer un nouveau dossier pour une opération dans le cadre du dispositif Aide aux Commerces des Territoires (ACTE) de la Région Normandie.

L'opération étant portée par le PETR du Pays du Perche ornais par délégation des Communautés de communes, elle est ainsi structurante sur un territoire de 4 EPCI et touche ainsi un plus grand nombre d'entreprises.

Le PETR organise également des Comités Territoriaux d'Engagement (CTE), composés de partenaires bancaires, consulaires, élus... permettant de statuer sur l'attribution des aides aux entreprises et collectivités pour la création-reprise-transmission des commerces de centre-bourg (OCM, coup de pouce...).

Ces opérations sont importantes pour soutenir les investissements des TPE rurales en particulier dans le contexte économique et énergétique actuel.

Les investissements réalisés par les entreprises sont facteurs d'attractivité, de revitalisation et de développement des centres-bourgs ruraux, d'emplois locaux et de transition écologique et énergétique.

Détail du mode de calcul : sans la participation Département

Dépenses HT		Recettes		Taux
Investissements des entreprises et collectivités	1 376 927 €	Région Collines du Perche 2 pour 1	48 612 €	
		Région Coeur du Perche 4 pour 1	90 224 €	
		Région Pays de Mortagne 4 pour 1	108 600 €	
		Région Hauts du Perche 4 pour 1	73 304 €	
		SOUS TOTAL Participation REGION	320 740 €	23,29 %
		CDC Collines du Perche normand	24 306 €	
		CDC Coeur du Perche	22 556 €	
		CDC Pays de Mortagne au Perche	27 150 €	
		CDC Hauts du Perche	18 326 €	
		SOUS TOTAL Participation EPCI	92 338 €	6,71 %
		TOTAL subvention OCM	413 078 €	30,00 %
TOTAL Participation entreprises	963 849 €	70,00 %		
TOTAL investissements	1 376 927 €	TOTAL Financements	1 376 927 €	100,00 %



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Développer l'attractivité économique et revitaliser le Perche
- Accompagner les entreprises et les collectivités dans la réhabilitation des services et commerces de centres-bourgs
- Accompagner la montée en compétence numérique des commerces



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Animation territoriale commune/mutualisée à l'échelle du Perche « équivalent à 2 temps-partiels » financée par le programme européen LEADER
- Mobilisation des acteurs de développement économique à l'échelle du Perche pour accompagner les porteurs de projet
- Travail partenarial avec les Chambres consulaires (CMA et CCI)



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : RAS
- ✓ Phase travaux (phase consultation, travaux) : dépenses d'investissement pour les entreprises/collectivités bénéficiaires en 2023-2027

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat (préciser les fonds alloués)	0 €	0 %
Travaux	0 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	320 740 €	23 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	22 393 €	2 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	1 376 927 €					92 338 €	7 %
	0 €				Autres financeurs : EPCI	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement Pays	941 456 €	68 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	1 376 927 €				TOTAL :	1 376 927 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires

Dispositif : Revitalisation des centres – Aide aux Commerces des Territoires « ACTe »

Le règlement d'attribution des aides aux commerces et artisans devra être transmis au plus tard au dépôt du dossier de demande de subvention pour validation régionale avant engagement de l'aide.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide à la modernisation des commerces – OCM »

Le règlement d'attribution des aides devra être transmis aux services du Conseil départemental et devra être en adéquation avec les modalités du dispositif mobilisé.

Les demandes seront instruites par les services du PETR du Pays du Perche qui transmettra ensuite les demandes de financement au Conseil départemental. Celles-ci seront présentées pour examen en Commission permanente. La décision sera notifiée rapidement aux différents demandeurs. Le versement de l'aide sera fait dès réception des justificatifs de réalisation du projet transmis par le PETR du Pays du Perche.

Fiche action n°2 – Création d'un pôle de santé multisites Cœur du Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Thierry LIGER
Fonction : Président

✉ : Adresse : Communauté de communes Cœur du Perche ZA Saint Marc
61110 Rémalard en Perche
✉ : Courriel : t.liger@coeurduperche.fr

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU
☎ : 07 49 57 28 59
✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL
☎ : 06 49 92 22 65
✉ : noal.patricia@orne.fr
Département - Référent projet (si autre) : Nadège DECAEN
☎ : 02 33 81 61 14
✉ : decaen.nadege@orne.fr
Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE
☎ : 0231151372
✉ : julie-anne.porte@normandie.fr
Région - Référent projet (si autre) : Marie-Pierre TARDIEU
☎ : 02.35.52.57.16
✉ : marie-pierre.tardieu@normandie.fr



Description détaillée du projet

Ce projet a pour but le maintien et le renforcement du territoire de Cœur du Perche en matière d'offre de santé avec la création d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) multisites sur les communes de Bretoncelles, Perche-en-Nocé, Rémalard-en-Perche et Sablons-sur-Huisne. Le projet sera formalisé autour d'un pôle et de 3 satellites, des constructions neuves à Rémalard-en-Perche, Sablons-sur-Huisne et Perche-en-Nocé et une rénovation d'un bâtiment existant à Bretoncelles.

Le projet s'inscrit dans le cadre du projet de territoire élaboré entre 2021 et 2023 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et du renforcement de ces 5 pôles de centralité, Berd'huis bénéficiant d'un pôle de santé depuis 2021. La convention cadre a été signée le 31 août 2023.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Lors des diagnostics réalisés durant la phase n°1 et n°2 du PSLA, la Communauté de Communes Cœur du Perche apparaît comme un territoire rural, dynamique démographiquement mais soumis aux problématiques de vieillissement de la population. Ainsi la prise en charge des personnes âgées sur notre territoire est un véritable enjeu : suivi des maladies chroniques, favoriser et améliorer le maintien à domicile, prévenir et empêcher l'isolement (à titre de comparaison, l'indice de vieillissement est de 109,5 sur la Communauté de communes lorsqu'il est de 70,6 sur

l'ensemble de la population française). De plus, l'offre médicale de 1^{er} recours est insuffisante et se dégrade. Ainsi, le territoire est référencé comme une zone d'implantation prioritaire. C'est à titre que dans le cadre du projet de territoire, le projet répond à l'orientation « Développer des services et équipements en faveur de la cohésion sociale et l'égalité des chances ».



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

La Communauté de Communes prendra à sa charge l'entretien des différents sites (aménagements paysagers, ménage des parties communes, etc.) et proposera à la location les cabinets des professionnels de santé.

Une collaboration est en cours d'élaboration avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour mutualiser un poste de coordinateur du contrat local de santé.

Par ailleurs, le COD réuni le 29 juin dernier a retenu la possibilité pour les professionnels de santé de Cœur du Perche d'adhérer au projet de santé de la CDC des Collines du Perche normand et donc d'organiser un PSLA élargi aux deux territoires.

Concrètement les 4 pôles de santé de Bretoncelles, Perche-en-Nocé, Rémalard-en-Perche et Sablons-sur-Huisne accueilleront chacun 5 professionnels de santé dont deux médecins généralistes pour l'un des sites et sera organisé autour d'un pôle et de trois satellites.

La CDC Cœur du Perche a obtenu le prolongement des financements de l'Etat pour un an supplémentaire et souhaite engager l'opération de manière opérationnelle sur deux sites avant la fin de l'année 2023.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

Avant-projet sommaire réalisé en 2021

Choix du maître d'œuvre durant l'été 2022

Engagement des professionnels attendu pour juin 2023

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

2023-2025 en deux tranches de travaux

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinancéurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	200 000 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	145 000 €				Etat (préciser les fonds alloués)	1 000 000 €	30 %
Travaux	2 950 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	450 000 €	14 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	100 000 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	1 745 000 €	53 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	3 295 000 €				TOTAL :	3 295 000 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente Mission Santé Dispositif : Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins.

L'intervention régionale sur le projet sera étudiée dans le cadre du dispositif en vigueur et sous réserve de l'écriture d'un projet de santé par les professionnels de santé et sa validation par le COD.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Immobilier des PSLA »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°3 – Aménagement de la ZA de la Pointe Saint Martin à Bellême

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : CdC des Collines du Perche normand

Responsable légal : Isabelle THIERRY

Fonction : Présidente

✉ : Adresse : Communauté de Communes des Collines du Perche Normand 3 rue de la cidrerie Val-au-Perche

📧 : Courriel : presidente@perchenormand.fr

Contact - Maître ouvrage : Charlotte Jouvenot, Directrice

☎ : 02 37 49 63 51

📧 : direction@perchenormand.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Audrey GRANIER

☎ : 02 33 81 64 92

📧 : granier.audrey@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand mène depuis sa création une politique active en faveur du développement économique et plus particulièrement de la création d'emplois sur son territoire.

Soucieuse de préserver les emplois présents sur territoire et d'accompagner les entreprises dans leurs parcours résidentiel pour éviter la fuite de ses entreprises en développement, la Communauté de Communes doit se doter d'une offre foncière adaptée.

Le bassin de vie de Bellême bénéficie d'une image attractive et d'un dynamisme indéniable. Les entreprises artisanales déjà présentes atteignent rapidement leur seuil de rentabilité et se retrouvent donc limitées dans leur développement par une offre de bâtiments économiques et de foncier privés inexistante.

La Communauté de Communes n'a également plus de terrains aménagés qui permettraient d'accueillir le développement d'entreprises hors territoire.

La Zone d'Activités de la Croix Verte située à Belforêt-en-Perche est encore en finalisation d'aménagement mais l'ensemble des terrains sont désormais vendus ou pré-réservés.

La Zone d'Activités de la Pointe Saint Martin permettra, après aménagement, d'accueillir 10 lots potentiellement divisibles de 4049 m² à 5942 m².

Cette zone se situe sur une parcelle désignée en 2AUX dans le PLU du Pays Bellemois, la Communauté de Communes a engagé une procédure d'ouverture à l'urbanisation de cet espace.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Permettre aux entreprises du et hors territoire de trouver du foncier aménagé et viabilisé pour continuer à se développer.
- Maintenir et développer l'emploi sur le territoire.

L'étude de faisabilité permet de déterminer les pré-requis nécessaires à l'aménagement de la zone d'activités d'anticiper les coûts et les possibilités d'aménagement.

Pour limiter l'impact sur l'environnement la parcelle boisée en régénération jouxtant la Zone d'Activités sera conservée et zonée en espace boisé classé pour permettre de maintenir le corridor écologique entre les espaces ouverts agricoles et la forêt de Bellême.

Les haies présentes sur les parcelles aménagées seront intégrées dans les opérations d'aménagement.

Le règlement précisera l'intégration des constructions et des parcelles privées.

Une attention particulière sera portée à la gestion des eaux à proximité de ces espaces préservés.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Le projet s'inscrit strictement sur la zone 2AUX.

Périmètre d'étude : zone 2AUX

La zone d'études se situe sur une zone 2AUX d'environ 82 000m².

A proximité du site il existe :

- une zone d'activité implantée majoritairement sur la commune de BELLEME
- Tous les réseaux nécessaires à la création d'une zone d'activités artisanales sont présents à proximité.

Les aménagements et travaux vont se décomposer en plusieurs parties :

- Voirie

Chaussée en enrobé (largeur 6m), profil en travers en monopente, bordures béton de chaque côté.

Trottoirs ou stationnement (largeur 2m chacun) de part et d'autre de la chaussée avec un revêtement de type sable pour éviter d'imperméabiliser ces zones.

Zone d'espace vert (largeur 4m) traitée sous forme de noue afin de récupérer les eaux pluviales.

- Eaux pluviales

Création d'un bassin de rétention et de noues afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation de la voirie (dossier loi sur l'eau à prévoir en phase d'étude)

- Eaux usées

Création d'un réseau de collecte avec rejet vers la station d'épuration existante via un poste de refoulement jusqu'au réseau existant Avenue de Stuhlingen.

- Electricité

Création d'un réseau en souterrain alimenté depuis le réseau existant (Rue Champ de Bellême)

- Télécom et fibre optique

Création d'un réseau de fourreaux pour recevoir la fibre et éventuellement les câbles Orange depuis le réseau existant (Rue Champ de Bellême)

- Eau potable

Création d'un réseau raccordé à celui existant Rue des Erables

- Eclairage Public

Création d'un réseau avec des candélabres et une armoire de commande.

- Espaces verts

Création de haies et de zone d'infiltration via des noues.

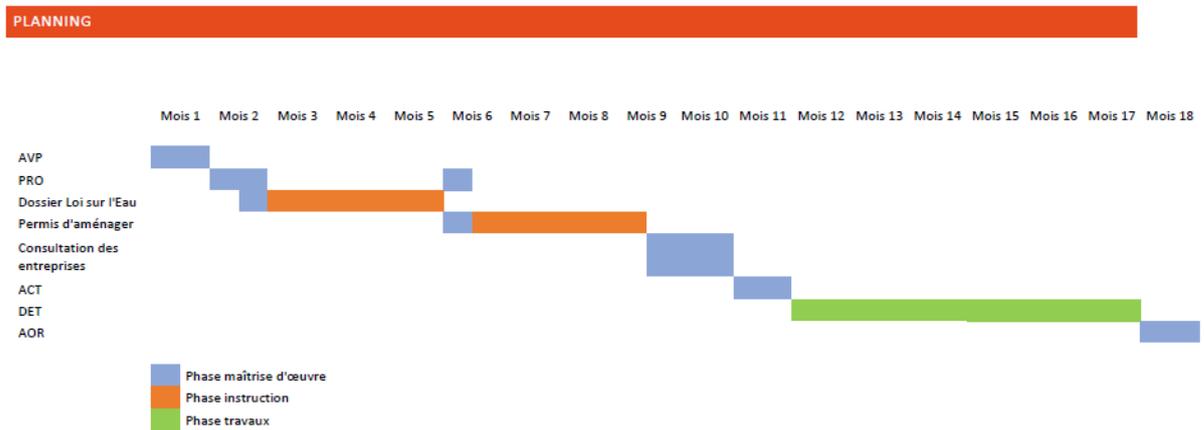
Dépenses	HT
Achat foncier	97 284
Préparation du Chantier	6 000
Terrassement	170 000
Eaux Pluviales	38 000
Eaux Usées	47 000
Eau Potable	25 000
Electricité	54 000
Eclairage public	52 000
Télécom	16 000
Tranchées	101 000
Bordures/Caniveaux	25 000

Voirie	195 000
Espaces verts	25 000
Signalisation	40 000
Maîtrise d'œuvre dont P.A et dossier loi sur l'eau	62 220
Aléas divers (5% des travaux)	37 900
Total	991 404

1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :



 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	100 120 €				Etat (préciser les fonds alloués : DETR)	402 354 €	41 %
Travaux	794 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	97 264 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	100 000 €	10 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	489 050 €	49 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	991 404 €				TOTAL :	991 404 €	

Commentaires de la Région

Pas de financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Fonds Départemental d'Aménagement des Zones d'Activités - FDAZA »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°4 – Aménagement de la zone d'activités des Près Malpeau à Ceton

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Isabelle THIERRY

Fonction : Présidente

✉ : Adresse : Communauté de Communes des Collines du Perche Normand 3 rue de la cidrerie Val-au-Perche

✉ : Courriel : presidente@perchenormand.fr

Contact - Maître ouvrage : Charlotte Jouvenot, Directrice

☎ : 02 37 49 63 51

✉ : direction@perchenormand.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Audrey GRANIER

☎ : 02 33 81 64 92

✉ : granier.audrey@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

La Communauté de Communes (CDC) des Collines du Perche Normand mène depuis sa création en 2017 une véritable politique d'accompagnement des acteurs économiques. Afin de favoriser l'implantation et développement des entreprises et ainsi éviter la fuite vers les territoires urbains.

Il est indispensable pour la CDC de proposer toutes les étapes du parcours résidentiel des entreprises.

La CDC ne dispose plus d'aucune parcelle économique sur le bassin sud de son territoire. L'offre privée est également nulle. Ce bassin est situé dans l'aire d'attraction de la commune de la Ferté Bernard en Sarthe. Plusieurs sociétés artisanales en développement ont sollicité la CdC pour un besoin rapide de foncier.

Les parcelles localisée Les Près Malpeau (cadastrées 000 P 495, 399, 398 et 526 Les Près Malpeau CETON) sur la commune de Ceton sont idéalement situées en bordure de RD 107, elles sont donc visibles et à proximité de la RD923.

Elles sont zonées 1AUZ permettant l'implantation d'une Zone d'Activités artisanale.

A proximité du site, il existe :

- une station-service de carburant,
- un transformateur alimenté depuis une ligne HTA aérienne
- un poteau incendie
- une station d'épuration de type roseaux
- une entreprise d'approvisionnement en produits agricoles

Tous les réseaux nécessaires à la création d'une zone d'activités artisanales sont présents. Les parcelles sont actuellement propriété de la commune de Ceton qui a engagée avec la CDC un transfert de ces terrains. La création de cette Zone permettra de disposer de 23 580 m² de surfaces économiques.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Permettre aux entreprises du et hors territoire de trouver du foncier aménagé et viabilisé pour continuer à se développer.
- Maintenir et développer l'emploi sur le territoire.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Les aménagements et travaux vont se décomposer en plusieurs parties :
→ Voirie

Chaussée en enrobé, profil en travers en monopente, bordures béton de chaque côté et un caniveau béton au point bas.

Trottoirs de part et d'autre de la chaussée avec un revêtement de type sable pour éviter d'imperméabiliser ces zones.

- Eaux pluviales

Création d'un réseau pour capter les eaux de voirie

Création d'un bassin de rétention ou de noue afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation de la voirie (dossier loi sur l'eau à prévoir en phase d'étude)

Une étude de sol pourra être nécessaire afin de quantifier la perméabilité du sous-sol

→ Eaux usées

Création d'un réseau de collecte avec rejet vers la station d'épuration existante.

Le dimensionnement de la station existante devra être vérifiée en phase étude afin de vérifier si elle peut recevoir de nouveaux effluents.

→ Électricité

Création d'un réseau en souterrain alimenter depuis le poste HTA existant

→ Télécom et fibre optique

Création d'un réseau de fourreaux pour recevoir la fibre et éventuellement les câbles Orange

→ Eau potable

Création d'un réseau raccordé à celui existant

➔ Éclairage Public

Création d'un réseau avec des candélabres et une armoire de commande.

➔ Espaces verts

Création de haies conformément au schéma d'aménagement de la zone des Prés-sous-Malpeau.

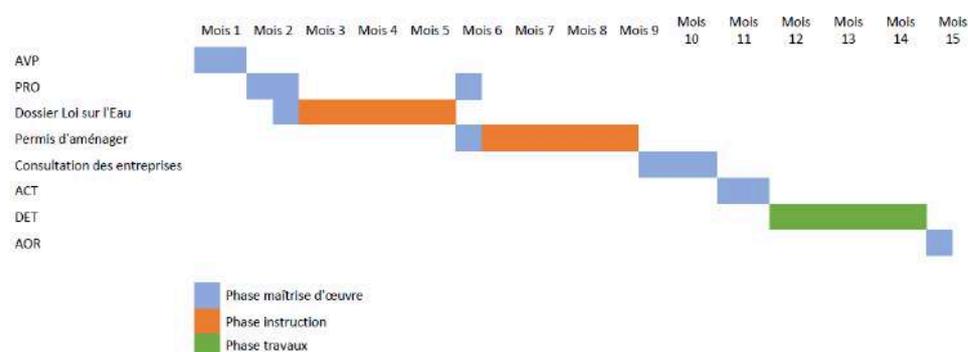
Dépenses	HT	TTC
Préparation du Chantier	5 000	6 000
Terrassement	95 000	114 000
Eaux Pluviales	38 000	45 600
Eaux Usées	20 000	24 000
Eau Potable	10 000	12 000
Électricité	22 000	26 400
Éclairage public	36 000	43 200
Télécom	9 000	10 800
Tranchées	41 000	49 200
Bordures/Caniveaux	43 000	51 600
Voirie	162 000	194 400
Espaces verts	16 000	19 200
Signalisation	3 000	3 600
Maîtrise d'œuvre dont P.A et dossier loi sur l'eau	40 000	48 000
Aléas divers (5% des travaux)	25 000	30 000
Total	565 000	678 000

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :



 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	65 000 €				Etat (préciser les fonds alloués : DETR 2022)	187 950 €	33 %
Travaux	500 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	100 000 €	18 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	277 050 €	40 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	565 000 €				TOTAL :	565 000 €	

Commentaires de la Région

Pas de financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Fonds Départemental d'Aménagement des Zones d'Activités - FDAZA »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°5 – Réhabilitation du restaurant du Lion d'Or – Centre-bourg de Ceton

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : André BESNIER

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 38 rue de l'église 61260 CETON

📧 : Courriel : mairie-de-ceton@wanadoo.fr

Contact - Maître ouvrage :

☎ : 02.37.29.77.13

📧 : mairie-de-ceton@wanadoo.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Pierre POISSON

☎ : 02 33 28 85 87

📧 : poisson.pierre@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

Dans le cadre du plan d'attractivité du territoire, la Commune de Ceton souhaite redynamiser son centre-bourg.

Pour favoriser son développement économique et son attractivité, la mairie a racheté plusieurs anciens commerces dans le but de les ouvrir à nouveau afin de créer et maintenir des emplois et de développer l'offre de services de proximité aux habitants de la commune et ses alentours.

Le premier commerce racheté est celui qui accueillait le restaurant Le Lion d'Or, fermé depuis septembre 2021.

La mairie a reçu des personnes intéressées pour reprendre l'activité économique de restauration (**code APE 56**).

En collaboration avec les futurs gérants, la mairie envisage ainsi de réaliser les travaux nécessaires à la remise en état de ce bâtiment très vétuste. La surface totale de l'immeuble est de 408 m² avant travaux.

La commune souhaite y réaliser à ses frais les travaux de remise aux normes :

- D'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Mise aux normes de sécurité (électricité et plafond CF),
- Offrir une meilleure visibilité du restaurant pour les usagers.

Les travaux comprendront la réfection complète intérieure du bâtiment en prenant en compte, dans la

mesure du possible, les aspects de rénovation thermique pour un bâtiment plus économe en énergie. Une réflexion autour d'un mode de chauffage renouvelable est également menée par la Commune.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Redynamiser le centre-bourg
- Développer le commerce et l'artisanat local de Ceton
- Accueillir de nouveaux habitants
- Créer de nouveaux emplois
- Rénover les bâtiments pour éviter le déclin du centre-bourg
- Valoriser le patrimoine bâti de la Commune
- Favoriser l'attractivité commerciale, économique, touristique
- Participer à la transition énergétique et écologique (pas d'artificialisation)
- Rénover thermiquement le patrimoine communal
- Installer des énergies renouvelables



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Mission de maîtrise d'œuvre : M. Patrick LE DORLOT, Architecte



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

Étude de marché à réaliser
Maîtrise d'œuvre : mission en cours

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

Phase consultation : juin 2023
Travaux : juillet 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	3 900 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	39 000 €				Etat DETR	127 500 €	19 %
Travaux	611 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	65 370 €	10 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	18 000 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	443 030 €	68 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	653 900 €				TOTAL :	653 900 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 10% du coût de l'opération, plafonnée à 65 370 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide à la restauration »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°6 – Réhabilitation du bar La Civette – Centre-bourg de Ceton

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : André BESNIER

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 38 rue de l'église 61260 CETON

✉ : Courriel : mairie-de-ceton@wanadoo.fr

Contact - Maître ouvrage :

☎ : 02.37.29.77.13

✉ : mairie-de-ceton@wanadoo.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Audrey GRANIER

☎ : 02 33 81 64 92

✉ : granier.audrey@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

Pour favoriser son développement économique et son attractivité, la mairie a racheté plusieurs anciens commerces dans le but de les ouvrir à nouveau afin de créer et maintenir des emplois et de développer l'offre de services de proximité aux habitants de la commune et ses alentours.

La commune a fait l'acquisition de deux bars situés l'un à côté de l'autre, dont l'un des deux n'est plus en activité.

L'objectif pour la commune est d'agrandir ce bâtiment d'environ 20 à 30 m² supplémentaires et d'offrir une superficie d'activité plus importante au bar encore en activité et lui permettre le développement du bar.

Les travaux comprendront l'isolation du bâtiment, la toiture, le système de chauffage...

L'objectif est de maintenir un pôle de commerces de proximité nécessaires à la vie du centre bourg.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Maintien et déploiement des commerces en centre-bourg
- Agrandissement afin de développer les échanges et les rencontres
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Création d'emplois
- Amélioration du cadre de vie
- Favoriser l'attractivité du territoire



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Étude de marché à réaliser



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

Juin 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'oeuvre	0 €				Etat (préciser les fonds alloués)	0 €	0 %
Travaux	350 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	35 000 €	10 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	10 000 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	305 000 €	87 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	350 000 €				TOTAL :	350 000 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT

L'intervention régionale au titre du FRADT est de 10% du coût de l'opération, plafonnée à 35 000 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide au maintien des commerces en zone rurale »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°7 – Construction d'un espace commercial – Centre-bourg de la Commune déléguée de Saint-Maurice-lès-Charencey

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Jean-Claude JUSZEZAK

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 1 Place Georges Pompidou – Saint-Maurice-lès-Charencey 6119 CHARENCEY

📧 : Courriel : mairiedecharencey@orange.fr

Contact - Maître ouvrage : Mairie de Charencey

☎ : 02 33 25 63 26

📧 : mairiedecharencey@orange.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Audrey GRANIER

☎ : 02 33 81 64 92

📧 : granier.audrey@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

La Commune nouvelle de Charencey (Communes déléguées de Normandel, Moussonvilliers et Saint-Maurice-lès-Charencey) souhaite maintenir un minimum de services à la population, située le long de la route nationale 12, fréquentée par 8 000 à 10 000 véhicules par jour.

En 2021, la Commune a déjà installé une station-service communale qui accueille plus de 90 véhicules par jour et s'avère être un succès.

Dans cette dynamique, et à proximité de la station-service, l'équipe municipale a la volonté de créer un centre d'activités multi-services.

En attendant son ouverture, le commerce existant (bar-épicerie-tabac-journaux-française des jeux), dont le chiffre d'affaires est conséquent, restera ouvert à mi-temps.

La réhabilitation de ce commerce existant étant trop coûteuse, le projet de la mairie consiste à construire un nouvel espace commercial de 327 m² (rue de Paris, en bordure de la RN 12), composé d'une épicerie, un bar-tabac-épicerie, un bureau de poste et un autre commerce dont l'activité reste à déterminer (salon de coiffure ou restaurant).

Le bâtiment sera équipé de panneaux solaires photovoltaïques (puissance 75 kW).

Les travaux d'aménagement extérieur sur une surface de 1 440 m² permettront d'accéder à ce nouvel espace.

Le loyer prévisionnel du bar-épicerie sera de 450 € HT.



Le nouveau commerce sera implanté sur le terrain non-occupé juste derrière la station-service.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Renforcer le commerce de proximité pour les habitants dans un rayon de 5 km (environ 2 000 habitants)
- Développer l'attractivité et l'activité économique de la Commune nouvelle
- Créer de l'emploi



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Études préalables réalisées par la SICA Normandie
- Contacts avec de potentiels gérants du local commercial dont l'activité reste à définir (coiffeuse et restaurateur)



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : en cours
- ✓ Phase travaux (phase consultation, travaux) : 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES			RECETTES			
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	79 800 €				Etat (DETR)	328 815 €	20 %
Travaux	997 500 €				Région (FRADT)	70 796 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (dispositif commerce)	10 000 €	1 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses : frais annexes	40 000 €				Autres financeurs : - fonds d'Etat - financements privé La Poste	70 000 €	0 %
	0 €					25 000 €	2 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement (prêt bancaire)	612 689 €	55 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	1 117 300 €				TOTAL :	1 117 300 €	100 %

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 6% du coût de l'opération, plafonnée à 70 796 €.

L'intervention régionale porte sur le financement de l'épicerie-bar tabac : études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide au maintien des commerces en zone rurale »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°8 – Réhabilitation d'une friche commerciale en maison médicale communale à Longny-les-Villages

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Christian Baillif
Fonction : Maire de Longny-les-Villages

✉ : Adresse : 1 place de l'Hôtel de Ville – 61290 Longny-les-Villages
✉ : Courriel : c.baillif@longny-les-villages.fr

Contact - Maître ouvrage : Mairie de Longny-les-Villages
☎ : 02.33.73.01.28
✉ : s.huet@longny-les-villages.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL
☎ : 06 49 92 22 65
✉ : noal.patricia@orne.fr
Département - Référent projet (si autre) : Nadège DECAEN
☎ : 02 33 81 61 14
✉ : decaen.nadege@orne.fr
Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE
☎ : 0231151372
✉ : julie-anne.porte@normandie.fr
Région - Référent projet (si autre) :
☎ :
✉ :



Description détaillée du projet

Motifs de l'intervention

Le "désert médical" français n'en finit pas de s'étendre et c'est pour repousser ce risque face à une population grandissante qu'une réflexion a vu le jour à Longny-les-Villages. La commune se mobilise pour pérenniser la présence des médecins et de futurs praticiens en créant un cabinet médical communal de santé.

Il s'agit de créer une vraie dynamique de groupe et de travailler en coordination sur les territoires. Les praticiens s'accordent pour dire qu'ils assureront ainsi une meilleure prise en charge des soins de proximité, facilitant pour chaque citoyens son parcours de soins.

Le but est de rendre le territoire attractif pour de jeunes praticiens, en leur permettant un travail de groupe, entourés d'assistantes médicales, d'internes en formation. Accueillir des internes est un moyen de favoriser l'implantation des jeunes en leur faisant découvrir l'exercice du métier en zone rurale.

Enfin, l'objectif final est de permettre à la population de Longny-les-Villages et du territoire des Haut-du-Perche de bénéficier d'un accueil médical local (moins de 20 minutes en voiture). Intégrer un bâtiment situé au cœur de la commune labellisée « Petite Cité de Caractère », aujourd'hui inscrite dans une démarche « Petites Villes de Demain » et « Site Patrimonial Remarquable ».

Le projet est porté par la commune de Longny-les-Villages.
L'objectif de cette réhabilitation est de permettre l'élargissement de l'offre médical en proposant quelques quatorze lots libres à l'usage des différents soignants actuels et futur du territoire. Cette offre

répond aux demandes des habitants du territoire souhaitant disposer d'une offre médicale de proximité, tout en installant des artisans locaux, et vise à promouvoir, en l'absence de toute autre disponibilité sur le territoire, l'installation d'activités économiques nouvelles.

Descriptif de l'investissement

État initial du terrain

- **Foncier et plan cadastral**

L'opération porte sur les parcelles n° ZE 125.

La superficie totale de l'opération est de 374 m².

- **Situation**

Le projet se situe au nord du bourg de la Commune déléguée de Longny-au-Perche et participera à l'aménagement global de l'entrée du bourg.

- **État actuel**

Ce secteur d'entrée de bourg en développement économique se situe le long de la Rd 918. Le foncier appartient à la collectivité qui peut ainsi avoir la main sur la qualité de l'aménagement.

L'entrée de bourg nécessite une réhabilitation générale puisque deux friches sont présentes : cet ex-commerce et un ex-bâtiment industriel. Un travail avec le bailleur social Logissia est en cours.

Les parcelles à réhabiliter sont actuellement construites et dans un état de vétusté très dégradé pouvant générer des nuisances pour les habitants voisins.

Projet d'aménagement

→ Les principaux objectifs

Le parti pris de la réhabilitation du bâtiment est de s'insérer dans les réflexions du projet Petites Villes de Demain, mais encore pour ce qui concerne la mise en place du Contrat local de Santé portée par la communauté de communes des Hauts du Perche, et enfin et surtout, de répondre aux besoins prégnant des habitants de disposer des médecins à proximité.

Aussi, il répond par voie de conséquence à la réduction des trajets pour les habitants et ainsi les rapprocher des services.

L'opération consistera dans un premier temps à la réhabilitation du bâtiment puis ensuite de la mise en place de l'aménagement extérieur.

→ Une solution visant l'élargissement de l'offre de santé

Une disposition du bâtiment permettant l'accueil de soignant pluridisciplinaire

Au RdC bas, 2 cabinets dentaires avec leur laboratoire, un local pour deux kinésithérapeutes (76 m²) avec en plus 2 box pour soins, deux bureaux (ostéopathe, podologue).

Au RdC haut, 4 bureaux médicaux, 2 cabinets infirmiers, une salle de soin, un accueil/secrétariat.

A l'étage, une salle de repos/réunion, un studio pour accueillir gracieusement les stagiaires, un T2 pour loger les remplaçants.

Une amplitude horaire élargie

Le projet permettra une ouverture du bâtiment du lundi au vendredi de 8 à 19 heures, et le samedi matin de 8 à 13 heures, avec un engagements des médecins garantissant l'amélioration de l'offre de soin.

Accueil de spécialistes

Pour bénéficier d'une offre de soins étendue, les locaux sont prévus pour permettre un accueil de l'ensemble des professions de soins : psychiatre, psychologue, orthophoniste et autres spécialistes à contacter si besoin.

Pistes d'amélioration pour l'offre de santé

Tous les soignants auront un espace où ils pourront travailler à temps plein, ce qui n'est pas possible dans les locaux actuels. Par ailleurs, un travail en partenariat avec la CdC permettra d'élargir le transport à la demande pour permettre l'accessibilité au service.

Vérification pour permettre aux médecins de recevoir des stagiaires ou interne

Les deux médecins généralistes sont déjà accrédités pour accueillir des externes et des internes.

Un bâtiment s'inscrivant dans une démarche environnementale forte

Le bâtiment sera également réhabilité sur son extérieur et notamment une opération de désamiantage de sa toiture est inscrite dans ses travaux.

L'utilisation de matériaux biosourcés est également un atout important de l'opération.

Enfin, une visée à l'autonomie est menée puisque l'installation de panneaux photovoltaïques sera réalisée sur la toiture.

Des équipements publics ou privés découlant de l'opération projetée en accord avec le projet

Le terrain autour du bâtiment n'a pas fait l'objet d'aménagement depuis plusieurs décennies et est très artificialisé. Il est donc nécessaire de le renaturer pour permettre la création de parking, un retour à la nature mais encore de pouvoir donner l'accès à de nouveaux logements sociaux.

Impact sur l'environnement :

L'ensemble du dossier a été travaillé pour permettre l'utilisation de matériaux bio-sourcés. Ce point a fait l'objet d'une étude de la maîtrise d'œuvre pour que l'ensemble des étapes donne lieu à une démarche spécifique mettant en avant un impact nul de cet aménagement sur l'environnement.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le projet répond à la demande en besoins de personnel soignant pour le territoire des Hauts de perche et en particulier pour la commune de Longny-les-Villages.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Maîtrise d'œuvre & étude d'impact : SICA Normandie



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Permis de construire – août 2022
 - PRO/DCE – septembre 2022
 - Consultation AO – décembre 2023
 - Notification – février 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

Tranche 1 - Démarrage des travaux, mars 2023

Fin des travaux : mars 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0,00 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	142 800,00 €				Etat (DSIL notifiée)	647 074,00 €	35 %
Travaux	1 669 862,21 €				Région (FRADT)	0,00 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0,00 €				Département	50 000,00 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0,00 €				Fonds de concours CDC	200 000,00 €	11 %
Autres dépenses : AMOA	36 120,00 €				Autres financeurs :	350 000,00 €	19 %
	0,00 €					0,00 €	0 %
	0,00 €					0,00 €	0 %
					Autofinancement (prêt bancaire)	601 708,21 €	33 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	1 848 782 €				TOTAL :	1 848 782 €	100 %

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide en faveur de la création de maisons médicales »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°9 – Réhabilitation du restaurant Jazz café– Centre-bourg de Réveillon

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Jean-Claude MAUNY

Fonction : Maire

✉ : Adresse : Le bourg – 61400 Réveillon

📧 : Courriel : jean-claude.mauny@orange.fr

Contact - Maître ouvrage :

☎ : 06 79 81 39 57

📧 :



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Pierre POISSON

☎ : 02 33 28 85 87

📧 : poisson.pierre@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

Suite à la fermeture du restaurant Jazz Café, dernier commerce de la Commune (370 habitants), la Mairie de Réveillon a décidé de racheter les murs pour réhabiliter le restaurant et est entré en contact avec des restaurateurs parisiens intéressés pour s'installer et recréer un restaurant.

La cheffe Amandine Chaignot a déjà racheté le fonds de commerce et la licence IV, elle aménagera la cuisine à ses frais. Le bail est déjà signé (loyer de 1 100 € par mois).

La Mairie souhaite ainsi faire revivre son bourg, recréer des animations et répondre aux demandes de restauration qui sont importantes sur le territoire.

Les travaux sont importants pour mettre aux normes l'établissement, réaménager une cuisine, des sanitaires et une salle de restaurant plus au goût du jour. L'électricité et la plomberie sont entièrement à refaire.

L'isolation thermique du bâtiment est entièrement revue dans un objectif de réduction des consommations d'énergie.

L'ouverture du restaurant est prévue en mars 2024. La salle peut accueillir 100 couverts et une terrasse fermée 50 couverts.

Une partie du personnel pourra être logée dans l'appartement de fonction qui sera aménagé à l'étage du restaurant par la Commune (2 chambres).

Un projet de gîte (4 chambres) également à l'étage sera étudié par la cheffe ultérieurement (suite travaux de réfection de la toiture).



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Redynamiser le centre bourg
- Maintenir une activité commerciale dans le village
- Répondre aux demandes des touristes mais aussi des habitants
- Créer du lien social



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Maîtrise d'œuvre
- Projet suivi par M. le Maire de Réveillon et le conseil municipal
- Financements sollicités : fonds de concours de la CdC du Pays de Mortagne-au-Perche, DETR 2022 accordée et Contrat de Territoire Région-Département 2023-2027 (Département)



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Étude avant-projet confiée à un architecte Mme Domela
 - Étude projet
 - Maîtrise d'œuvre
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
 - Marchés de travaux signés en début d'année 2023
 - Livraison : septembre octobre 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	47 880 €				Etat : DETR	150 000 €	24 %
Travaux	587 424 €				Région (préciser le dispositif ou FRAOT)	190 591 €	30 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	18 000 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours CDC Pays de Mortagne au Perche	80 000 €	13 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	196 713 €	31 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	635 304 €				TOTAL :	635 304 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 190 591 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide à la restauration »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°10 – Construction d'une boulangerie/pâtisserie/snacking – Centre-bourg de Randonnai

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Franck POIRIER
Fonction : Maire de la commune de Tourouvre au Perche

✉ : Adresse : Place Louis Debray 61190 Tourouvre au Perche
✉ : Courriel : fpoierc@live.com

Contact - Maître ouvrage : Nelly VALERY, DGS

☎ : 02.33.25.24.42

✉ : direction@tourouvreauperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Audrey GRANIER

☎ : 02 33 81 64 92

✉ : granier.audrey@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

Contexte :

La commune nouvelle de **Tourouvre au Perche** (3142 habitants – INSEE population totale en vigueur au 01/01-2022) se situe à l'Est du Département de l'Orne, au cœur du Parc Naturel Régional du Perche. **La commune souhaite tirer profit du phénomène de « rurbanisation »** des citadins en provenance de la capitale et ses environs, vers les territoires ruraux. Les résidents secondaires de notre commune tendent à rester plus longtemps grâce notamment au télétravail ; le déploiement de la fibre ne fera qu'accentuer le phénomène. La qualité de vie indéniable de notre territoire contribue à cette sédentarité ; la proximité de Paris (150 km) permet de présager une **évolution des échanges avec notre province**.

Fort de ce constat, la commune souhaite poursuivre **ses investissements en matière de développement des commerces de proximité en centres-bourgs**. Depuis 2016, trois commerces ont été réhabilités sur la commune déléguée de Tourouvre (auto-école, épicerie, galerie d'art). Dans le cadre d'une stratégie globale, il convient d'appliquer cette **dynamique sur le 2^{ème} centre économique de la commune nouvelle situé sur la commune déléguée de Randonnai**. Au demeurant, cette dernière est qualifiée de pôle d'appui repéré par le SCoT et dans le PLUi. Son rôle de centralité et sa position en entrée de territoire (et du Perche) mérite que l'on s'attarde sur son développement à long terme.

Une **étude de faisabilité pour la construction d'une Boulangerie/pâtisserie/snacking a été instruite par la Chambre de commerce et d'Industrie Portes de Normandie**. Il en ressort l'opportunité d'un programme de recentralité du cœur de bourg de Randonnai aux abords de la Route départementale 918 (2800 passages de véhicules/jour). Il convient de **conforter cette zone de chalandise là où l'activité de commerces et services est prégnante :**

- Agence Postale, cabinet médical, pharmacie, coiffeur, artisan chauffagiste, traiteur, 4 PME au sein

d'une zone artisanale contiguë.

- En proximité : 1 foyer d'accueil de personnes en situation de handicap, 1 école primaire, 1 centre de loisirs et jeunesse, 1 site d'activités sportives (VTT, football, tennis).

Description :

La construction du commerce **Boulangerie/pâtisserie/snacking** fait l'objet d'un **partenariat avec l'Office public d'habitat du Département, Orne Habitat** :

- **4 nouveaux logements sociaux jouxteront le commerce** (programme de construction 2023).

Par souci de cohérence desdites constructions (commerce et logements) une co-maîtrise d'ouvrage a été contractualisée entre la commune et Orne Habitat.

La commune demeure propriétaire du foncier nécessaire pour la construction du commerce et Orne Habitat en demeure de même pour la construction des 4 logements.

Le commerce se situera le long de la Route Départementale 918, dans une zone de chalandise existante ; desservie par les **technologies du numérique** : la fibre et le wifi public.

La construction respectera les normes environnementales en vigueur (isolation du bâti, double vitrage des menuiseries...).

Une **estimation des travaux (2023)** est portée à : **549 694€ HT** (659 633€ TTC).



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Objectifs :

Consolidation d'un maillage de commerces de proximité sur la commune nouvelle entre les deux pôles les plus denses (Tourouvre/Randonnai)

Répondre aux attentes de la population en termes de commerces de proximité et de surcroît de 1^{ère} nécessité.

Capter l'importante clientèle potentielle de passage (flux de 2800 véhicules/jour).

Enjeux :

Opportunité de **revitalisation du centre bourg de Randonnai** permettant une **attractivité forte du territoire communal et supra-communal**.

La présence de centres-bourgs dynamiques et animés est un gage de **qualité de vie, de cohésion sociale, de développement démographique et économique du territoire**.

Label « station verte » sur la commune nouvelle : la création de commerces et de services de proximité est encouragée.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Une **cellule collaborative** s'est instaurée dès la genèse du projet :

- La **Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie** a effectué une étude de faisabilité en février 2022

- La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie** est intervenue pour aborder les dispositifs suivants :

- installation d'un commerçant
- prospection et modalité d'aménagement du laboratoire et de la boutique,
- mise en relation avec les aménageurs et les minotiers

- La **Foncière de Normandie** est partie prenante au projet dans le cadre d'un accompagnement au modèle économique (bail commercial).

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

✓ **Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :**

- Étude de faisabilité par la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie : février 2022
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage Commune / Orne Habitat : juillet 2022
- Actualisation de l'avant-projet par le Maître d'œuvre : décembre 2022

✓ **Phase travaux (phase consultation, Travaux) :**

- Dossier de consultation des entreprises, publicité : mars 2023
- Début des travaux : construction de la boulangerie d'octobre 2023 à novembre 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES	
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	26 857 €	HT	26 857 €		Europe (préciser le fonds et la mesure)	
Honoraires maîtrise d'œuvre	31 447 €	HT	31 447 €		Etat DETR : ATTRIBUTION 27/05/2022 (préciser les fonds alloués)	90 522 €
Travaux	306 920 €	HT	306 920 €		Région (préciser le dispositif ou FRADT)	164 908 €
Acquisitions foncières et immobilières					Département (préciser le dispositif ou FDSIT) ATTRIBUTION 06/11/2023	10 000 €
Mobilier, petit équipement : - équipement de la boutique (vitrine réfrigérée et vitrine viennoiseries, clayettes, poste emballage, grilles à pains acier, mange debout mural, caisse): 49415,06€ ht avec une participation de l'artisan boulangerie de 50% soit 24708€HT	24 708 €				Fonds de concours	
Autres dépenses : - aménagement du fournil : 157 683,03€ HT (équipement du fournil: pétrin, refroidisseur eau, diviseuse hydraulique, repose paton, façonneuse, armoire de fermentation, four, batteur mélangeur, laminoir à bandes, surgélateur, table inox, lave main, plonge, lave battene, grilles inox) - prestation CMA dans le cadre de l'implantation de l'activité artisanale : 2080€ HT	157 683 €	HT	157 683		Autres financeurs (préciser) Foncière de Normandie	116 940 €
	2 080 €	HT	2 080			
					Autofinancement	167 324 €
					Recettes nettes (dont amortissement)	
TOTAL :	549 694 €	HT			TOTAL :	549 694 €

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 164 908€.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide au maintien des commerces en zone rurale »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°11 – Création d'un bar-restaurant-multiservices – Centre-bourg de Vaunoise

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAÎTRE OUVRAGE :

Responsable légal : Mme Séverine FONTAINE

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 8, Le Bourg – 61130 VAUNOISE

📧 : Courriel : commune.de.vaunoise@wanadoo.fr

Contact - Maître ouvrage : Mairie de Vaunoise

☎ : 02.33.25.10.61

📧 : commune.de.vaunoise@wanadoo.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Audrey GRANIER

☎ : 02 33 81 64 92

📧 : granier.audrey@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

La Mairie de Vaunoise est propriétaire de l'ancienne école située en cœur de bourg.

Plus aucun commerce n'est ouvert depuis 4 ans dans ce bourg de 100 habitants. La première boulangerie se situe à près de 10 km.

Le projet consiste à rénover cet ancien bâtiment pour aménager au rez-de-chaussée un commerce multi-services comprenant une épicerie, un dépôt de pain, un espace de vente de produits locaux (miel, jus de pomme...). Un café-restaurant y sera également installé.

Cet espace pourra aussi servir de lieu de rassemblement lors de manifestations ou pour accueillir des visiteurs de passage (randonneurs par exemple).

De plus, la volonté de la Commune est de mettre à disposition un espace numérique accessible à tous les habitants pour effectuer leurs démarches administratives.

La rénovation du bâtiment comprendrait des travaux :

- isolation des parois verticales et par le sol (cave) avec des éco-matériaux le cas échéant
- Remplacement des huisseries et d'ouverture de portes-fenêtres
- Création d'une terrasse bois et d'un accès PMR
- Changement du système de chauffage (fioul vers une pompe à chaleur)
- Création d'un espace cuisine dans le bâtiment annexe (isolation, création de fenêtres, stockage...)
- Réalisation d'une extension pour connecter le bâtiment dépendance à l'ancienne salle de classe
- Création d'un accès livraison

- suppression d'une partie de l'enrobé de l'ancienne cour d'école au profit d'une surface infiltrante.

Une attention particulière est portée à l'efficacité énergétique du bâtiment rénové ainsi qu'à l'utilisation des matériaux biosourcés (isolation intérieure).

Un accompagnement a été réalisé par le Territoire d'Énergie Orne et la mission Énergie du Pays du Perche ornaï pour écarter la solution bois-énergie qui n'était pas possible techniquement parlant.

Une nouvelle cuisine sera créée afin de désolidariser la partie commerce de la partie logement.

En effet, à l'étage, les combles seront aménagés en logement, qui sera occupé par les futurs gérants du commerce ou deviendra un gîte ou un logement communal.

Un partenariat avec la Foncière de Normandie a été sollicité en avril 2023.

Un espace végétalisé infiltrant sera créé sur une surface actuellement en enrobé (50 m²) afin d'offrir un espace de fraîcheur dans la cour du commerce.





Depuis le Bourg - façade Sud



Depuis la salle de classe



Depuis le nouvel accès à créer - façade ouest



Depuis la cour



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- ✓ Recréer du lien social entre les habitants de la Commune et des communes alentours
- ✓ Revitaliser le centre-bourg de la Commune
- ✓ Répondre aux besoins des habitants avec une offre de service de proximité
- ✓ Créer un lieu multi-usage et convivial
- ✓ Favoriser l'attractivité économique et touristique en offrant un lieu de repos et de ravitaillement pour les visiteurs (randonneurs...)
- ✓ Projet de transformation et de valorisation du patrimoine existant



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Étude de faisabilité engagée en avril 2023 avec un architecte
- Accompagnement par la Foncière de Normandie sollicité : étude de marché à réaliser
- Licence IV en possession de la Commune



Plan de financement prévisionnel (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPTS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat (DETR ou AAP commerces zone rurale)	50 780 €	20 %
Travaux	253 900 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	10 000 €	4 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	193 120 €	76 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	253 900 €				TOTAL :	253 900 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide au maintien des commerces en zone rurale »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Axe 2 – Développer une offre de services durable et moins énergivore

Fiche action n°12 – Rénovation énergétique des bâtiments de la CdC Cœur du Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Thierry LIGER
Fonction : Président

✉ : Adresse : Communauté de communes Cœur du Perche ZA Saint Marc 61110 Rémalard-en-Perche

✉ : Courriel : t.liger@coeurduperche.fr

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU

☎ : 07 49 57 28 59

✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Yann BOUDEHENT

☎ : 02 33 81 61 52

@ : boudehent.yann@orne.fr

✉ :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

La Communauté de Communes Cœur du Perche a réalisé en partenariat avec le TE61 un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments appartenant à l'EPCI. Ce diagnostic préconise un certain nombre d'actions à mener par bâtiment afin d'atteindre l'objectif fixé. Parmi ces actions, nous pouvons citer :

- l'isolation des combles ;
- l'isolation des parois ;
- le remplacement de menuiseries ;
- la mise en place de régulateur sur les chaudières ;
- le remplacement des chaudières à fioul...



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le diagnostic réalisé par le TE61 a montré qu'une grande majorité des bâtiments de la Communauté de Communes n'était pas efficient en termes de consommation énergétique.

L'objectif est donc d'améliorer la performance énergétique de ces bâtiments.

Selon ce diagnostic, le gain énergétique (en kWh/an) est estimé à 32 % et les économies de gaz à effet de serre (en KgeqCO2/an) à hauteur de 31 %. Cela permettra de réduire notre impact environnemental.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Néant



Calendrier prévisionnel de réalisation

✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :

- Maître d'œuvre retenu en 2021
- Élaboration du programme de travaux en 2022

✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

Réalisation des travaux au printemps – été 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES			RECETTES			
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	47 500 €				Etat (préciser les fonds alloués)	250 000 €	48 %
Travaux	475 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	50 000 €	10 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				CEE	50 000 €	10 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	172 500 €	33 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	522 500 €				TOTAL :	522 500 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide aux investissements pour l'efficacité énergétique et la performance énergétique des bâtiments publics »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°13 – Rénovation énergétique de la piscine couverte intercommunale à Ceton

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Isabelle THIERRY

Fonction : Présidente

✉ : Adresse : 3 rue de la cidrerie Le Theil sur Huisne 61260 VAL-AU-PERCHE

📧 : Courriel : direction@perchenormand.fr

Contact - Maître ouvrage : Charlotte JOUVENOT, DGS

☎ : 02 37 49 63 51

📧 : direction@perchenormand.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN

☎ : 02 33 81 64 74

📧 : babin.julie@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

La piscine H2O de Ceton a été construite en 2008 et 2009 et possède un bassin d'apprentissage de 100 m² dédié aux familles et aux scolaires.

Suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique (bâtiment, fluides, éclairage, équipements) sur la piscine de Ceton en 2022 par le cabinet Crescendo, plusieurs postes de travaux ont été préconisés afin de mieux connaître l'état des consommations énergétiques et de dégager des pistes d'économie d'énergie et d'améliorer le confort d'été. Un autre objectif de ce diagnostic était de définir si l'eau issue d'une source au-dessous de la piscine pourrait être récupérée.

Le bâtiment s'avère globalement bien isolé du fait de sa construction récente.

Les résultats du diagnostic ont permis de mettre en lumière les besoins suivants :

- traitement de l'air (CTA – centrale de traitement de l'air)
- isolation de la tuyauterie
- installation d'énergies renouvelables (solaire).



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- ✓ Réduire les consommations énergétiques
- ✓ Améliorer le confort des usagers



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Diagnostic énergétique de 2022



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : 2022-2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : 2023-2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES			RECETTES			
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalable, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat (préciser les fonds alloués)	32 400 €	30 %
Travaux	108 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRAOT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	18 000 €	15 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	59 600 €	55 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	108 000 €				TOTAL :	108 000 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide à la rénovation des piscines »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°14 – Réhabilitation du gymnase de l'hippodrome à Mortagne au Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Jean Claude LENOIR

Fonction : Président

✉ : Adresse : Maison des Territoires, Zone de la Grippe, 61400 Mortagne au Perche

📧 : Courriel : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com

Contact - Maître ouvrage : Julie Aubry, DGS

☎ : 07 89 01 63 34

📧 : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN

☎ : 02 33 81 64 74

📧 : babin.julie@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) : Mylène DALIBERT

☎ : 02.31.06.97.88

📧 : mylene.dalibert@normandie.fr



Description détaillée du projet

La Communauté de communes a engagé en 2016 la réhabilitation de l'ensemble de ses salles de sports. Ainsi, les salles de la Poudrière à Saint Langis lès Mortagne, la Garenne à Mortagne au Perche, la Chapelle Montligeon ont été rénovées.

Le gymnase de l'hippodrome accolé au Carré du Perche est le dernier qui doit faire l'objet d'une réhabilitation. Cette réhabilitation s'inscrit dans le projet d'ensemble d'aménagement des espaces extérieurs du site du Carré du Perche et du Pôle de Santé. Cet espace de stationnement et de vie étant identifié comme un site majeur pour l'aménagement urbain de Mortagne au Perche dans le cadre de l'étude ORT financée par l'EPFN et la Région et dans le cadre du projet de développement Petite Ville de Demain.

Le projet permettra de remettre à niveau cet équipement mais aussi d'en assurer l'accessibilité et la rénovation thermique. Une attention devra être portée sur les vestiaires qui sont vieillissants.

Ce gymnase est utilisé par :

- les collèges et lycées privés Bignon
- les deux Maisons Familiales et Rurales
- les écoles primaires publiques
- l'IME les Coteaux
- l'USM Football
- le club de Futsal

- l'USM Tir à l'arc
- le club de tennis
- le club d'aéromodélisme.

Le taux d'utilisation est de presque 100 % sur la semaine.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Donner accès à des équipements de qualité pour développer les pratiques sportives
- Répondre aux besoins des clubs et des établissements scolaires
- Rénover thermiquement le gymnase pour baisser les consommations énergétiques
- Favoriser l'accessibilité de l'équipement aux personnes à mobilité réduite
- Rendre le site du Carré du Perche et du Pôle de Santé plus attractif



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Réflexion d'ensemble dans le cadre du projet d'aménagement du site du Carré du Perche et du Pôle de Santé
- Appel d'offres à lancer pour la maîtrise d'œuvre
- Financements sollicités : Fonds vert, Contrat de Territoire Région-Département 2023-2027



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Étude préliminaire réalisée par la Fabrique Urbaine et J2DAO: 2022
 - Étude avant-projet : Juin 2023
 - Étude projet : Septembre 2023
 - Maîtrise d'œuvre : Septembre 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
 - DCE : Janvier 2024
 - Travaux : Février 2024
 - Livraison : Juin 2024

Réhabilitation du gymnase de l'hippodrome CC Pays de Mortagne au Perche

Estimation provisoire – Juillet 2023

Poste travaux	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC
1-Maçonnerie		
Organisation du chantier	2 100 €	
Démolition et dépose sanitaires, portes	3 173 €	
Maçonnerie extérieure	10 665 €	
Maçonnerie intérieure	15 000 €	
Aménagements intérieurs	375 €	
Carrelage/faïence	20 000 €	
Sous-total	51 313 €	
2-Doublages, cloisons, plafond		
Dépose faux plafond	14 100 €	
Doublage collé résistant aux chocs	19 500 €	
Isolation sur suspentes	30 000 €	
Faux plafond dalles	120 000 €	
Sous-total	183 600 €	
3-Couverture, bardage, étanchéité		
Organisation du chantier	12 000 €	
Dépose existant	14 940 €	
Couverture	142 500 €	
Auvent entrées	24 300 €	
Façades, isolation	400 000 €	
Sous-total	593 740 €	
4-Menuiseries extérieures et intérieures		
Baie vitrée et portes	45 000 €	
Menuiseries intérieures	20 000 €	
Sous-total	65 000 €	
5-Plomberie sanitaires		
Dépose lavabo	1 500 €	
WC PMR, lavabos, douches	15 000 €	
Sous-total	16 500 €	
5-Electricité – chauffage		
Electricité	46 000 €	
Aérothermes	75 000 €	
Sous-total	121 000 €	
6-Peinture et finitions	30 000 €	
7-Aménagements extérieurs et VRD	30 000 €	
8-Désamiantage	50 000 €	
SOUS TOTAL TRAVAUX	1 141 153 €	
9-Honoraires architecte + frais divers	134 115,25 €	
TOTAL OPÉRATION	1 275 268 €	1 530 321 €

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPTS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)		0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre					Etat : fonds vert ou DETR	510 107 €	40 %
Travaux	1 275 268 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	255 054 €	20 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	250 000 €	20 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours		0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	260 107 €	20 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	1 275 268 € HT				TOTAL :	1 275 268 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Jeunesse et Sport : Dispositif : Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens. L'intervention régionale est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 255 054 €.

Commentaires du Département

Dispositif en cours de validation : « Plan piscine-gymnase 2024/2027 – rénovation énergétique »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°15 – Rénovation énergétique de la piscine intercommunale à Mortagne-au-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Jean Claude LENOIR

Fonction : Président

✉ : Adresse : Maison des Territoires – ZI de la Grippe 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE

📧 : Courriel : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com

Contact - Maître ouvrage : Julie AUBRY / Grégory VAILLE

☎ : 02 33 85 35 80

📧 : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN

☎ : 02 33 81 64 74

📧 : babin.julie@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) : Mylène DALIBERT

☎ : 02.31.06.97.88

📧 : mylene.dalibert@normandie.fr



Description détaillée du projet

La piscine intercommunale à Mortagne-au-Perche a été construite en 2006 et n'a pas fait l'objet de travaux de rénovation depuis son ouverture, mise à part quelques travaux sur les installations de chauffage et de ventilation.

La piscine réalise près de 85 000 entrées par an dont 34 000 scolaires, ce qui en fait un équipement structurant pour le territoire intercommunal et percheron.

Dans le contexte énergétique et climatique actuel et au regard de la hausse des coûts ces derniers mois, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne-au-Perche, qui gère en régie la piscine, a pour projet de réaliser un audit énergétique en 2023 sur la piscine à Mortagne-au-Perche afin d'étudier les solutions de réduction des consommations d'eau et d'énergie et ainsi réaliser des économies.

Un accompagnement extérieur est indispensable pour réaliser un audit complet et préconiser des travaux précis.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'application du décret tertiaire (bâtiment public de plus de 1 000 m²).

Une aide du programme ACT'EAU a été sollicitée en avril 2023 pour le financement de cet audit.

Ce bilan énergétique permettra alors à la collectivité d'avoir des préconisations techniques pour d'éventuels travaux à réaliser en 2024.

Une formation des agents de la piscine et du service comptabilité de la CdC sera également

envisagée dans le but de mieux réguler les consommations du bâtiment en fonction de ses usages et mieux suivre les dépenses. Des outils de gestion et de régulation pourront être envisagés.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Réduire les consommations énergétiques et faire des économies financières pour la collectivité
- Permettre un meilleur confort des usagers
- Faire monter en compétence les agents dans le domaine de la sobriété et de l'efficacité énergétique
- Maintenir l'attractivité du territoire grâce à des équipements accessibles et de qualité



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Audit énergétique par un bureau d'études mandaté par la CdC
- Accompagnement par la mission Énergie du Pays du Perche ornais
- Objectif de missionner un maître d'œuvre pour le suivi des travaux



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : audit énergétique 2023 avec un financement du programme ACT'EAU (FNCCR)
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : 2024

Pour un projet d'équipement sportif

Utilisation de l'équipement (actuelle ou prévisionnelle dans le cadre d'une construction) :

- Quels sont les usagers de l'équipement ? : public, 2 Clubs de natation et de plongée, scolaires, IME et CAT, MFR
 - Nombre de lycées utilisateurs : 2
 - Nom des lycées utilisateurs de l'équipement : Lycée public Jean Monnet, Lycée privé Bignon
 - Nombre d'heures d'utilisation/semaine de l'équipement par les lycées : 7 h Lycée Jean Monnet, 3h Lycée Jean Monnet UNSS, 5h Lycée privé Bignon (2 000 entrées lycées en 2023)
 - Nombre d'associations sportives utilisatrices de l'équipement : 2
 - Nombre d'heures d'utilisation/semaine de l'équipement par les associations sportives : 9 h club natation et 8h plongée
 - Nom des associations sportives et disciplines concernées : USM Natation, USM Plongée
- Joindre le planning existant ou prévisionnel

Mise en œuvre du projet :

- ➔ Quels sont les acteurs du territoire et du mouvement sportif associés aux études-réflexions sur les fonctionnalités de l'équipement (établissements scolaires, collectivités territoriales, clubs, comités départementaux, ligues, fédérations...)?

USM Natation et plongée

Impact du projet :

- Comment le projet va-t-il permettre de développer ou davantage structurer la pratique sportive sur le territoire ? Cf description

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat DSIL 2023 sollicitée	189 000 €	27 %
Travaux	700 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	140 000 €	20 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	140 000 €	20 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	231 000 €	33 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	700 000 €				TOTAL :	700 000 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Jeunesse et Sport : Dispositif : Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens. L'intervention régionale est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 140 000 €.

Commentaires du Département

Dispositif en cours de validation : « Plan piscine-gymnase 2024/2027 – rénovation énergétique »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°16 – Réhabilitation de l'ancien collège en gîte sur la Commune déléguée de Sérigny

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : David BOULAY

Fonction : Maire

✉ : Adresse : Place du Gué – Le Gué-de-la-Chaîne 61130 BELFORÊT-EN-PERCHE

📧 : Courriel : comptabilite@belforet.fr

Contact - Maître ouvrage :

☎ : 02 33 73 01 43

📧 : secretariat@belforet.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Pierre POISSON

☎ : 02 33 28 85 87

📧 : poisson.pierre@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

Ce projet consiste à réhabiliter un bâtiment bas de 450 m² environ construit en 1965 et à usage d'ancien collège, en un gîte qualitatif en cœur de bourg dans un environnement végétalisé (surface totale) offrant une vue imprenable sur la campagne percheronne.

Cet aménagement permettra un réaménagement complet du site et la rénovation énergétique globale d'un bâtiment vétuste.

Nous avons identifié sur le territoire les besoins en hébergement ainsi que leur taux de remplissage. Dans un premier temps en analysant la fréquentation des gîtes appartenant à des propriétaires privés mais également en considérant la fréquentation des gîtes communaux sur les communes avoisinantes.

Nous sommes par ailleurs déjà propriétaire d'un gîte communal sur notre commune (La Perrière) qui nous donne entièrement satisfaction et qui affiche une fréquentation importante (1 390 nuitées en 2022).

Nous avons par ailleurs interrogé le service tourisme de la CdC des Collines du Perche normand qui confirme cette demande forte en terme d'hébergement.

De même, nous avons organisé une réunion de travail préalable à nos premières esquisses en présence du service tourisme du Département de l'Orne, de l'architecte en charge de l'avant projet, d'un bureau de contrôle et des services du SDIS afin de mieux appréhender les contraintes en terme de qualité d'hébergement, de sécurité, et surtout de flexibilité.

La synthèse de ces échanges aura permis d'établir un avant projet chiffré qui répond à nombreux types d'hébergements :

- Une offre d'hébergement en complément de la location de notre salle polyvalente située à proximité immédiate.
- Une offre d'hébergement à destination de professionnels qui travaillent ou exercent de manière plus ou moins éphémère sur notre territoire.
- Une offre d'hébergement touristique à destination des familles (grande flexibilité dans la taille des hébergements) à destination d'une clientèle nationale ou internationale. Il ne faut en aucun cas négliger la qualité environnementale et architecturale de notre territoire qui chaque année accueille un nombre croissant de visiteurs (Petites Cités de Caractère, patrimoine riche, développement d'activités en forêt domaniale de Bellême...)
- Une offre d'accueil diversifiée puisqu'elle pourra accueillir sur des périodes plus ou moins importantes des scolaires (« classes vertes »), des séminaires, des actifs, des seniors, des jeunes couples, des familles qui participeront de manière active à la vie économique de notre territoire normand.

Ce premier ancrage local peut contribuer à accueillir de nouvelles familles sur notre territoire ainsi que de nouveaux entrepreneurs comme cela a déjà été le cas précédemment.

Le mode de fonctionnement sera simple et efficace. L'accueil, l'entretien des locaux et des abords ainsi que les dépenses d'énergie seront les principales sources de dépenses de fonctionnement. À noter que cette rénovation complète permettra d'offrir des locaux peu énergivores.

Outre le fait que cette réhabilitation permettra de répondre à une offre touristique insuffisante sur notre territoire, elle permettra également d'offrir un lieu de villégiature lors de diverses manifestations ayant lieu à la salle des fêtes.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Proposer une solution d'hébergement de proximité lors de la location de la salle des fêtes
- Permettre un accueil touristique en constante augmentation (petite cité de caractère de Bellême et de La Perrière, forêt domaniale de Bellême, attractivité touristique du Perche)
- Permettre l'hébergement de type scolaire (classe verte...)
- Accueil de séminaire



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Réhabilitation de 2 espaces séparés par un préau permettant de loger 30 personnes maximum
- Création d'une terrasse individuelle à l'arrière du bâtiment avec vue sur le parc et la campagne percheronne
- Aménagement d'hébergements individuels : 1 T2, 1 T3, 2 T4 et 2 studios
- Aménagement paysager de la cour intérieure, commune au gîte et à la salle des fêtes
- Lieu de jeux pour enfants et de repos, lecture



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : Cabinet A3Dess (La Ferté-Bernard)
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : 2024-2025

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES			RECETTES			
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinancéurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, C-SPS	4 650 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat (préciser les fonds alloués)	0 €	0 %
Travaux	1 095 350 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	30 000 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	1 070 000 €	97 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	1 100 000 €				TOTAL :	1 100 000 €	



Commentaires de la Région

Aucun financement régional



Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide en faveur de la création de structures pour groupe »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°17 – Rénovation énergétique de la salle communale du foyer rural à Pervençères

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Marc QUEROLLE

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 4, place des Pervenches 61360 Pervençères

✉ : Courriel : mairie.pervencheres@wanadoo.fr

Contact - Maître ouvrage : Christian BARLUET

☎ : 02 33 25 93 13 / 06 03 09 00 09

✉ : mairie.pervencheres@wanadoo.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Yann BOUDEHENT

☎ : 02 33 81 61 52

✉ : boudehent.yann@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

CONTEXTE

Le foyer rural de Pervençères est un équipement communal à vocation culturelle et sociale pour la commune et les villages environnants. En effet, le Foyer rural est utilisé par la municipalité et les associations locales à titre gratuit pour des séances culturelles ou récréatives d'intérêt général présentant un caractère de service public. Elle peut accueillir jusqu'à 250 personnes et dispose d'un régisseur.

→ Vocation culturelle

Tiers-lieu depuis 2022, la Commune met à disposition à la Scène Nationale le Foyer rural pour l'organisation de spectacles comme ce fut le cas le 18 juin 2022 avec le spectacle la Roue de l'Amour qui a fait salle comble avec un rayonnement départemental.

De plus, l'école organise tous les ans son spectacle de fin d'année qui marque un rendez-vous important pour les enfants et les familles qui ne sont pas toutes de la commune.

Cette année le 22 juin, l'école accueillera au Foyer rural, en plus de la fête de fin d'année, un spectacle musical biélorusse qui ne pourrait avoir lieu si l'infrastructure n'était pas disponible.

Avant les problèmes de chauffage, le foyer accueillait tous les ans en octobre un spectacle dans le cadre du festival des Racont'arts.

En outre, pendant plusieurs années et ce jusqu'en 2019, il y a également eu des répétitions

hebdomadaires de théâtre pour jeunes avec spectacle de fin d'année ouvert à tous ainsi que le festival Coup de parquet (festival de musique irlandaise) qui se déroulait sur un week-end complet avec différents ateliers (de danse notamment) et un concert le samedi.

→ Vocation sociale et associative

Le foyer est utilisé par les associations de Pervençères (APE, Comité des Fêtes, Club des anciens de la Pervenche, Association du Foyer Rural, SPA) mais aussi par des associations hors commune (Comité des Fêtes de Montgaudry, Association de sauvegarde du Patrimoine de St Quentin de Blavou, Paroisse de Mortagne au Perche, Handichien par exemple) pour leurs Assemblées générales, repas annuels, lots, spectacle de Noël...

Toutes ces manifestations drainent du public sur Pervençères et participe au rayonnement de la Commune.

Le Foyer Rural a également été également mis à disposition pour les collectes de matériel de nécessité pour suite à la guerre en Ukraine et suite au tremblement de terre en Turquie.

→ Vocation de service rendu à la population

La salle fait l'objet de locations privées pour des réunions familiales (anniversaires, mariages, baptêmes etc) mais aussi pour des formations professionnelles ou des réunions (CUMA de Pervençères, MSA, SAS Krone).

Pervençères, tiers-lieu de la Snat61, développe son attractivité culturelle à travers de nouveaux projets dans les espaces publics dont le Foyer rural.

Depuis 2022, la commune refuse toutes réservations qui se dérouleraient entre octobre et avril à cause des problèmes de chauffe. Cette décision est intervenue suite aux plaintes récurrentes des locataires dues au problème de chauffage et nuit à l'image du Foyer Rural dont le nombre de réservations est passé de 35 jours en 2022 à 49 jours en 2019.

PROJET

Par conséquent, cette mesure qui s'est révélée nécessaire va à l'encontre des bénéfices recherchés tant en termes d'attractivité qu'en termes financiers, d'où la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique afin d'optimiser l'attractivité de ce bâtiment et garder l'avantage du rayonnement culturel, social, associatif qu'il suscite et de répondre au mieux à une demande des administrés et des familles. Toutefois, la Commune ne peut supporter à elle seule le coût d'une rénovation ambitieuse dont l'objectif est de gagner 40% d'énergie consommée.

Le bâtiment nécessite des travaux de rénovation énergétique : isolation extérieure, remplacement des menuiseries extérieures, électricité et changement du système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau. Les travaux ont été estimés à près de 100 000 €.

Un audit énergétique est prévu en fin d'année pour préciser cet estimatif.

La mairie s'engage à étudier la possibilité d'utiliser des éco-matériaux.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Réduire les consommations énergétiques et rendre le bâtiment plus efficace
- Améliorer le confort des usagers
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Favoriser l'accès à la culture dans un équipement de proximité



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Maître d'œuvre : Laurent Tacheau, architecte
- Equipe-projet communale pour suivi : Commission travaux dirigée par Marc Querolle, Maire



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - étude thermique / de faisabilité : 2^{ème} semestre 2023
 - maîtrise d'œuvre

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
 - marché public prévu : 2023
 - travaux prévus en 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	5 172 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	9 228 €				Etat (préciser les fonds alloués)	45 384 €	40 %
Travaux	99 010 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	30 000 €	26 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	38 046 €	34 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	113 410 €				TOTAL :	113 410 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide aux investissements pour l'efficacité énergétique et la performance énergétique des bâtiments publics »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°18 – Rénovation énergétique de l'espace culturel Octave Mirbeau à Rémalard-en-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Patrick Rodhain
Fonction : Maire

✉ : Adresse :

✉ : Courriel :

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU

☎ : 07 49 57 28 59

✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : yann BOUDEHENT

☎ : 02 33 81 61 52

✉ : boudehent.yann@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

Éléments de contexte :

Création d'une chaufferie bois en partenariat avec le TE61 reliée à 11 bâtiments communaux et intercommunaux dont l'espace Octave Mirbeau : phase étude en cours par le TE61 + travaux programmés second semestre 2023 + livraison début 2024.

L'espace Octave Mirbeau est un équipement construit au début des années 60 de plus de 1000 m² sur deux niveaux.

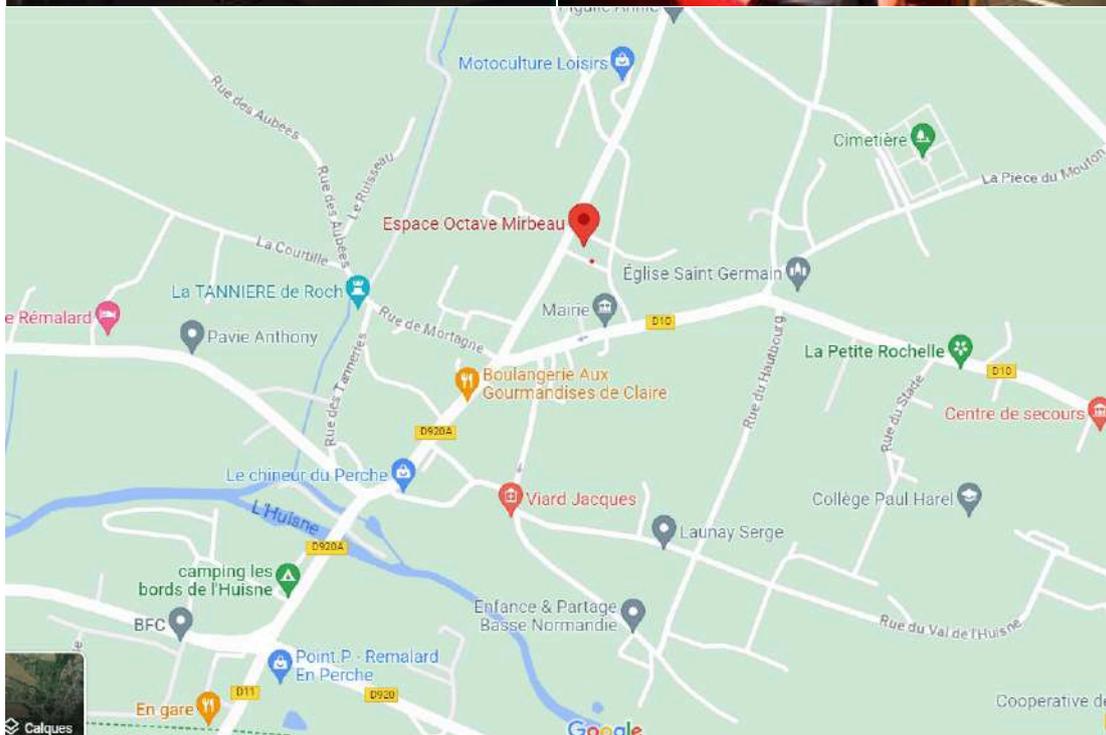
L'Espace Octave Mirbeau est un espace culturel majeur du territoire localisé au cœur du bourg de Rémalard en Perche, l'un des 5 pôles de centralité du territoire Cœur du Perche ; polyvalent et multifonctionnel, il dispose de deux salles, sur deux niveaux.

Au rez-de-chaussée, une salle des fêtes lumineuse et spacieuse, une cuisine et des sanitaires où sont organisés de nombreux événements (familiaux, loisirs, festivals, foires...).

A l'étage, une salle de spectacle de 400 places accueille de nombreux événements : ciné-club chaque premier vendredi du mois, festival de court-métrage Jeunesse tout court chaque premier week-end de juin, pièces de théâtre, concerts, conférences... La salle est gérée par la commune de Rémalard-en-Perche.

La commune a lancé un audit énergétique sur les bâtiments communaux au second trimestre 2023 avec une équipe de maîtrise d'œuvre accompagnée d'un bureau d'étude thermique. La rénovation énergétique de l'espace Octave Mirbeau, très énergivore, est une priorité pour la commune avec une ambition de gain énergétique de 30 %.

En pièce jointe le cahier des charges de la consultation. Le travail consistera en l'analyse des bilans énergétiques et la formulation de préconisations, la définition d'un programme d'amélioration, une analyse financière et une mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner la réhabilitation de l'équipement à l'architecture atypique.



Le programme de l'Espace Octave Mirbeau est riche et varié : sport, danse, cinéma, musique, théâtre, festival de cinéma et de tango, loisirs, évènements associatifs mais aussi don du sang, la salle est régulièrement occupé par la commune, la CDC ; le Pays, le parc pour des réunions ou des temps forts (conférence intercommunale – réunions publiques) mais aussi des évènements privés

Planning 2023 d'utilisation de l'espace Octave Mirbeau (non exhaustif)

Activité / Évènement	Période
Gym de Gaby	Mardi de 9h à 11h Jeudi de 19h à 20h
Ciné-Club	Le 2ème vendredi du mois de 18h à 23h
Don du sang	4 fois par an de 13h30 à 21h
Club de l'amitié	12/01/2023
Sainte Barbe	14/01/2023
Vœux du maire	21/01/2023
AG Crédit Agricole	28/02/2023
Réunion Parc Naturel Régional du Perche	04/03/2023
Film concert	03/03/2023
Loto APE du collège	04/03/2023
Dimanches musicaux	12/03 – 25/06
AG Crédit Mutuel	21/03/2023
Pièce de théâtre	01/04/2023
Soirée Comité des fêtes	15/04/2023
Salon des vins	05 et 06/05/2023
Tango (répétition)	13/05 et 17/06
Festival Jeunesse tout court	Du 23/05 au 09/06
Expo Rémalard aime l'Art	01-02 et 03/07
Festival du Tango	Du 06 au 10/09/2023
Amicale des pompiers	23/09/2023
Pièce de théâtre	07 et 08/10/2023
Loto APE	12/11/2023
Loto Pompiers	18/11/2023
Pièce de théâtre	25 et 26/11/2023
Bourse aux jouets Enfance et Partage	01 et 02/12/2023



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le projet s'inscrit dans le cadre du projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche élaboré en 2021 et 2022 et finalisé en janvier 2023.

Un projet inscrit dans le projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche et de son orientation stratégique n°3 : développer des services et équipements en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances avec pour objectif de développer, réhabiliter et optimiser le réseau d'équipement pérenne et durable

Le projet s'inscrit dans le cadre du projet culturel de territoire validé en 2023.

Il répond aux enjeux de changement climatique de la loi Climat et résilience et aux problématiques de la Zéro Artificialisation Nette.

Il répond donc concrètement aux enjeux culturels, écologiques, environnementaux et énergétiques et à l'attractivité et au développement du territoire : rénovation thermique, rénovation énergétique, valorisation patrimoniale avec l'étude de :

- L'isolation par l'extérieur
- L'isolation plancher bas projeté
- L'isolation des combles
- le remplacement des menuiseries
- le remplacement du système de chauffage et ventilation
- le remplacement des luminaires en LED
- différentes adaptations (reprises de peintures, adaptations, reprises de couverture...)



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Une équipe projet mobilisées autour des élus de la commune et du territoire, des techniciens et services + BET Thermique + TE61

Une mobilisation des partenaires du projet de territoire

Etude TE61 en cours + travaux

Audit énergétique + lancement d'une MOE spécifique pour l'espace Octave Mirbeau la mairie et ses annexes

Mobilisation des associations et utilisateurs de l'espace Octave Mirbeau



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : en cours
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
 - Consultation audit et MOE : 1^{er} trimestre 2023
 - Etude 2/3/4 trimestre 2023 Travaux 2024

 **Plan de financement prévisionnel (NB : double-clic pour remplir via Excel)**

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	45 850 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	57 000 €				ETAT 20% DETR +20% Fonds vert (préciser les fonds alloués)	351 970 €	39 %
Travaux	600 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	173 000 €	19 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	30 000 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses Raccordement	200 000 €					22 925 €	3 %
	0 €				Banque des territoires	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	324 955 €	36 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	902 850 €				TOTAL :	902 850 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 19% du coût de l'opération, plafonnée à 173 000 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas) de la salle culturelle située à l'étage du bâtiment. La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide aux investissements pour l'efficacité énergétique et la performance énergétique des bâtiments publics »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°19 – Réhabilitation d'un immeuble vacant en résidence habitat jeunes à Tourouvre-au-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Franck POIRIER
Fonction : Maire de la commune de Tourouvre au Perche

✉ : Adresse : Place Louis Debray 61190 Tourouvre au Perche
✉ : Courriel : fpoierc@live.com

Contact - Maître ouvrage : Nelly VALERY, DGS
☎ : 02.33.25.24.42
✉ : direction@tourouvreauperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL
☎ : 06 49 92 22 65
✉ : noal.patricia@orne.fr
Département - Référent projet (si autre) :

☎ :
✉ :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE
☎ : 0231151372
✉ : julie-anne.porte@normandie.fr
Région - Référent projet (si autre) :

☎ :
✉ :



Description détaillée du projet

Contexte :

Subsiste sur notre territoire une **carence de logements de petite surface pour les jeunes en cursus d'études ou en apprentissage professionnel**. Il convient de permettre aux entreprises d'accueillir cette population d'étudiants et d'acteurs de la vie économique sur le territoire.

Un immeuble vacant, communal, situé sur la commune déléguée de Tourouvre, donne la possibilité d'effectuer une réhabilitation en vue de l'aménagement de 4 studios et un espace de vie commun aux résidents. Les logements seront meublés.

Description :

La future résidence est située au **cœur de bourg de Tourouvre**.

La réhabilitation sera menée avec rigueur dans l'objectif du **respect des réglementations thermiques basse consommation**. Le bâtiment sera alimenté par le réseau de chaleur bois communal.

Une **estimation des travaux (2023) est portée à : 415 500 € HT (498 600€ TTC)**



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Répondre à la demande des acteurs économiques du territoire pour loger des apprentis et des jeunes salariés (saisonniers ou en CDD).

Ce type de structure est **sans équivalence sur le territoire de la Communes de communes des Hauts du Perche.**

Ce dispositif sera un des **facilitateurs à la formation professionnelle et à l'embauche de salariés sur le territoire.** Il s'agit de surcroît d'une opportunité de **revitalisation du centre bourg de Tourouvre, permettant ainsi une attractivité élargie du territoire communal et supra-communal.**

Consolider le **maillage de résidences spécifiques à destination des jeunes salariés, des apprentis et des saisonniers, sur le territoire ornais.**



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Un partenariat de gestion est envisagé avec l'association ALTHEA : la collectivité loue l'immeuble à l'association, celle-ci gère l'hébergement et perçoit les revenus des locations.

ALTHEA sera en charge de l'accompagnement des jeunes résidents : démarches administratives, accompagnement et écoute au quotidien, animation de la résidence.



Calendrier prévisionnel de réalisation

✓ **Phase études (études préalables, AMO, maîtrise œuvre) :**

- MOe :

- consultation MOe : mars 2023

- choix du MOe : avril 2023

- finalisation de l'avant projet, préparation du dossier de consultation des entreprises : mai à juillet 2023

✓ **Phase travaux (phase consultation, travaux) :**

- Dossier de consultation des entreprises, publicité : septembre 2023

- Début des travaux novembre 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	14 000 € HT		26 857 €		Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	30 000 € HT		31 447 €		Etat DETR : ATTRIBUTION 08/07/2021	38 443 €	0 %
Travaux	351 000 € HT		306 920 €		Région (préciser le dispositif ou FRADT)	124 650 €	30 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département attribution 04/04/022	80 800 €	10 %
Mobilier, petit équipement	20 500 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses	0 € HT		157 083		Autres financeurs (préciser) Foncière de Normandie	0 €	0 %
	0 € HT		2 080			0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	171 807 €	41 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	415 500 € HT				TOTAL :	415 500 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 30% du coût de l'opération, plafonnée à 124 650 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

L'intervention régionale ne portera que sur une opération déficitaire et les subventions publiques ne pourront intervenir qu'à hauteur de 80% maximum de ce déficit d'opération.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « AAP Revitalisation des centres bourgs »

Fiche action n°21 – Rénovation et mise aux normes du cinéma St-Louis à Val-au-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : François Seidenbinder
Fonction : Président

✉ : Adresse : 15, rue de la Croix, Le Theil-sur-Huisne, 61260 Val-au-Perche
✉ : Courriel : francois.seidenbinder@gmail.com

Contact - Maître ouvrage :
☎ : 06 13 50 81 97
✉ : francois.seidenbinder@gmail.com



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) : Benoit PETEL

☎ : 02.35.52.21.39

✉ : benoit.petel@normandie.fr



Description détaillée du projet

L'association Le Foyer Theillois à Val-au-Perche est propriétaire et gestionnaire du cinéma Saint-Louis, cinéma d'art et d'essai catégorie jeune public, sur la Commune de Val-au-Perche. Il comprendra 123 places après rénovation et sa façade art-déco de 1936 représente un intérêt architectural important de la commune.

La configuration du cinéma, rénové pour la dernière fois en 1984, ne correspond plus aux normes cinématographiques, environnementales et d'accueil des personnes à mobilité réduite.

L'association a financé deux rapports pour étudier la faisabilité et les solutions de rénovation du site qui évalue à près de 600 000 € l'ensemble des travaux pour :

- remettre la salle de cinéma mono-écran aux normes cinématographiques en respectant le gradinage et le dégagement des têtes
- adapter la salle aux normes PMR en vigueur dans ce type d'ERP avec 4 places dédiées aux PMR, un accès et un cheminement approprié et des toilettes adaptées
- restaurer les locaux en respectant les normes environnementales d'isolation, de chauffage et en intégrant des solutions favorisant les mobilités douces par exemple
- améliorer le confort des usagers : chauffage et solution de froid, décoration, éclairage...



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Réduire les consommations d'énergie
- Améliorer le confort des usagers
- Favoriser l'inclusion sociale : accès à tous les publics (seniors, handicapés...), accessibilité sensorielle (sous-titrage, audiodescription, boucle à induction magnétique...)
- Conserver un cinéma de proximité en milieu rural
- Poursuivre les actions pédagogiques autour de la culture cinématographique pour le jeune public
- Favoriser la cohésion sociale en pérennisant la culture associative et le bénévolat en milieu rural



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- 1 personne-référente sur le projet au sein de l'association (M. Seidenbinder)
- Appui de cabinet d'étude pour réaliser la faisabilité des travaux
- Maîtrise d'œuvre



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Étude par l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC) réalisée en 2020
 - Étude technique par le cabinet Cinéplexe réalisée en 2021
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
 - Travaux prévus au 2nd semestre 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalable, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat (préciser les fonds alloués)	0 €	0 %
Travaux	608 590 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	100 000 €	16 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	100 000 €	16 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	204 973 €	34 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	203 617 €	33 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	608 590 €				TOTAL :	608 590 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Culture et Patrimoine

Dispositif : Modernisation des salles de cinéma

L'intervention régionale est de 16% du coût de l'opération, plafonnée à 100 000 €.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Fonds Départemental des Solidarités et des Innovations Territoriales »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Axe 3 – Rénover, adapter l’offre de services et d’équipements

Fiche action n°22 – Aménagement d’un complexe sportif à Rémalard en Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Thierry LIGER
Fonction : Président

✉ : Adresse : Communauté de communes Cœur du Perche ZA Saint Marc 61110 Rémalard en Perche

✉ : Courriel : t.liger@coeurduperche.fr

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU

☎ : 07 49 57 28 59

✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN

☎ : 02 33 81 64 74

✉ : babin.julie@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

L'espace sportif de Rémalard en Perche (terrain de foot et ses annexes) fait l'objet d'un projet d'aménagement qui prévoit notamment la construction d'une résidence senior et d'une maison de santé.

Les travaux de VRD permettant d'aménager le foncier seront opérationnels fin 2023 / début 2024. Le permis de construire de la résidence senior est approuvé et les travaux s'engageront en 2024. La commune dispose d'un second terrain à proximité du collège Paul Harel , du gymnase et de terrain d'évolution (les équipements actuels étant en totale inadéquation avec les besoins et les usages) et dont le potentiel reste à développer. L'ensemble de ces équipements sont utilisés par le collège.

La communauté de communes ne dispose par ailleurs que d'un seul collège sur son territoire.

La communauté de communes ayant la compétence « foot » a depuis 2022, en lien étroit avec les élus de Rémalard en Perche, rencontré les associations sportives, club de foot et représentants du collège et du conseil départemental, utilisateur des terrains afin de travailler un projet d'aménagement sportif répondant au besoins des structures, équipements et associations locales.

Le projet prévoit :

- l'aménagement d'un terrain d'entraînement en lieu et place de l'existant + mat d'éclairage

- + main coutante + but et filet + banc de touche ;
- la construction d'un vestiaire + locaux de stockage de matériels sportifs ;
- l'aménagement d'un terrain à 5 ;
- l'aménagement de cheminements piétons et des espaces verts ;
- l'aménagement d'un espace multi-sports permettant la pratique du basket du hand,
- une piste d'athlétisme accompagné d'un bac à sable pour les sauts et un terrain pour les lancers ;
- l'agrandissement du parking en continuité de l'existant (en option) + éclairage + stationnements vélo.

La Communauté de Communes bénéficie d'un AMO. La dernière réunion de présentation du projet au sein de la commission sport de la CdC a été organisée le 31 mai 2023 en présence des élus du territoire, des clubs de foot, des représentants du département et du collège. Le support de présentation est joint en annexe de cette fiche projet.

Les publics accueillis : les adhérents des clubs de foot les adhérents des clubs de sports, les collégiens et lycéens du territoire.

Le partenariat mis en place : CdC, Mairie, Département, collège, Clubs de foot, FFF de l'Orne.

L'ensemble des équipements doit pouvoir être utilisé par les élèves du collège de Rémalard.

Un bureau d'études est mandaté début 2023 pour préciser étudier la faisabilité technique et financière et engager la maîtrise d'œuvre de l'opération d'ensemble dans le cadre d'un planning prévisionnel travaillé avec l'ensemble des partenaires.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Un projet structurant permettant un maillage des offres sportives sur les 5 pôles de centralité des 12 communes du territoire.

Un projet partenarial avec l'ensemble des structures sportives, le collège et les professeurs d'éducation physique.

Un projet inscrit dans le projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche approuvé en 2023 et de son orientation stratégique n°3 : développer des services et équipements en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances avec pour objectif de développer, réhabiliter et optimiser le réseau d'équipement pérenne et durable.

Un projet au rayonnement supra-communal + volonté de mobiliser les adolescents (enfants, collégiens et lycéens) dans le cadre de la construction d'une future maison des ados et du centre de loisirs à proximité immédiate.

Un projet innovant :

- élaboration d'une convention d'usage et d'utilisation répondant à l'ensemble des partenaires mobilisés et particulièrement le collège et la fédération française de football de l'Orne
- démarche écoresponsable : respect d'une approche durable et écologique + volonté de garantir la pratique féminine + volonté de développer des animations sportives encadrées.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Une équipe projet au travail depuis 12 mois : élus municipaux – VP CDC au foot, techniciens, représentants des associations locales, du collège pour :

- faire un état des lieux de l'existant et des besoins
- co-élaborer un projet pour maintenir l'attractivité du pôle de Rémalard
- élaborer un plan de financement réaliste : coût total de l'opération de 920 000 €HT + 10 000€ de frais d'études + Coût de maîtrise d'œuvre à définir
- élaborer une convention d'utilisation qui réponde aux besoins et aux nouveaux enjeux : développer la pratique du sport / développer la pratique féminine / offrir des équipements sportifs pour les adolescents
- mobiliser les plus jeunes qui souhaitent s'inscrire dans le futur conseil municipal des

enfants

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
Études de besoin en interne : dernier trimestre 2022
AMO : 1^{er} trimestre 2023
Cotech : 2nd trimestre 2023
Délibération et plan de financement : 3^{ème} trimestre 2023
Marchés : 4^{ème} trimestre 2023
Travaux : 2024

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
Consultations 4^{ème} trimestre 2023
Travaux 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSFS	20 000 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'oeuvre	60 000 €				Etat (préciser les fonds alloués)	377 000 €	40 %
Travaux	352 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	144 400 €	15 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	117 400 €	13 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs : FFF	65 000 €	7 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
						0 €	0 %
					Autofinancement	228 200 €	24 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	932 000 €				TOTAL :	932 000 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires. Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 15% du coût de l'opération, plafonnée à 144 400 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositifs mobilisés : « Aide en faveur des équipements sportifs » et « Fonds Départemental des Solidarités et des Innovations Territoriales »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°23 – Construction d'un centre de loisirs à Rémalard-en-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Thierry LIGER
Fonction : Président

✉ : Adresse : Communauté de communes Cœur du Perche ZA Saint Marc 61110 Rémalard en Perche

✉ : Courriel : t.liger@coeurduperche.fr

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU

☎ : 07 49 57 28 59

✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN

☎ : 02 33 81 64 74

✉ : babin.julie@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

Création d'un bâtiment permettant d'accueillir le centre de loisirs de Rémalard qui est actuellement dans l'école primaire de Rémalard ; ainsi qu'une maison des jeunes, service qui n'existe pas sur le territoire. Il est prévu de construire cette structure à coté du collège de Rémalard et du futur complexe sportif.

Ce projet permettra de créer une continuité éducative autour du temps de l'enfant et du jeune ainsi que de mettre en place des partenariats avec le collège.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le projet répond :

Enjeux :

- Apporter un mode d'accueil aux familles du territoire le mercredi et pendant les vacances scolaires.
- Offrir un accueil collectif de qualité pour les enfants et les jeunes du territoire.
- Proposer des activités adaptées, pertinentes et innovantes pour les jeunes du territoire.
- Contribuer au développement citoyen des jeunes.
- Inscrire le projet dans une dynamique globale pour mieux répondre aux défis d'atténuation et d'adaptation aux enjeux climatique.

- Favoriser la mobilité des jeunes en créant un espace ressource à proximité du collège.

Les objectifs :

- Répondre aux besoins de mode de garde des familles en proposant des accueils collectifs de qualité sur le territoire et adapter l'offre de service aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.
- Construire un bâtiment pour un centre de loisirs et une maison des jeunes permettant l'accueil des enfants et des jeunes de Rémalard, en adéquation avec la réglementation en vigueur.
- Créer un lieu ressource pour les jeunes, permettant aux jeunes de se rencontrer et de développer des projets innovants, initiés par les jeunes.
- Construire un bâtiment répondant aux différentes thématiques et enjeux énergétiques, en proximité du collège.

Un projet inscrit dans le projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche approuvé en 2023 et de son orientation stratégique n°3 : développer des services et équipements en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances avec pour objectif de développer, réhabiliter et optimiser le réseau d'équipement pérenne et durable.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Associer les usagers et des professionnels de l'enfance et de l'adolescence au projet du futur lieu.
- Mise en place d'un partenariat étroit avec la CAF et les acteurs éducatifs



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : fin d'année 2023 et début d'année 2024
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : milieu d'année 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	50 000 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	101 000 €				Etat DETR	402 873 €	35 %
Travaux	1 000 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	20 000 €	2 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €					250 000 €	22 %
	0 €				CAF	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	478 127 €	42 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	1 151 000 €				TOTAL :	1 151 000 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide en faveur de la modernisation des centres d'accueil collectif de mineurs »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°24 – Aménagement d'un terrain de football en synthétique à Mortagne-au-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Jean Claude LENOIR

Fonction : Président

✉ : Adresse : Maison des Territoires, Zone de la Grippe, 61400 Mortagne au Perche

📧 : Courriel : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com

Contact - Maître ouvrage : Julie Aubry, DGS

☎ : 07 89 01 63 34

📧 : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) : Mylène DALIBERT

☎ : 02.31.06.97.88

📧 : mylene.dalibert@normandie.fr



Description détaillée du projet

Le projet de terrain de football en synthétique vise à compléter les équipements et à disposer d'un équipement supplémentaire attractif pour les nouveaux arrivants et permettant le développement du football et de ses différentes pratiques.

Mortagne au Perche dispose d'un terrain de football en herbe homologué pour les compétitions et de terrains d'entraînement très sommaires sur le site de l'hippodrome à Mortagne au Perche. Deux autres terrains en herbe existent à Bazoches sur Hoëne et La Chapelle Montligeon.

Les effectifs des clubs de football, et notamment du club de Mortagne au Perche (USM Football – 290 licenciés) sont en forte augmentation et un développement important du football féminin est engagé. Le club de football de Mortagne au Perche est aujourd'hui le 4ème club du département de l'Orne.

Aujourd'hui, les clubs et les collectivités rencontrent un problème lié aux équipements existants :

- le nombre important d'équipes engagées en championnat nécessiterait de pouvoir accueillir plusieurs matchs en même temps à Mortagne au Perche, hors il n'existe qu'un terrain homologué
- le terrain d'honneur en herbe n'est pas suffisant pour accueillir l'ensemble des équipes et sa forte fréquentation engendre des dégradations
- le terrain en herbe ne peut pas être utilisé plusieurs jours en hiver au risque d'être inutilisable pour le reste de la saison
- le terrain en herbe souffre aussi du changement climatique et de la sécheresse en été et doit être préservé pour pouvoir être mis à disposition des équipes toute l'année

- les terrains d'entraînement sont impraticables l'hiver ce qui empêche le bon déroulement des séances d'entraînement
- les clubs situés en dehors de Mortagne au Perche sur les communes de Bazoches sur Hoëne, la Chapelle Montligeon et Soligny la Trappe ont aussi besoin de terrains d'entraînement de qualité pour l'hiver et d'un terrain supplémentaire pour les matchs de leurs équipes
- d'autres pratiques se développent telles que le foot en marchant ou le sport adapté en partenariat avec des IME présents sur le territoire et nécessitent de disposer d'un terrain praticable toute l'année.

Pour cette raison, les élus et les clubs ont étudié la situation, mis en place un groupe de travail et envisagé diverses solutions.

Après avoir consulté la Fédération Française de Football, d'autres collectivités, les financeurs, il apparaît pertinent d'envisager sur le site de l'hippodrome d'aménager un terrain en synthétique à côté du terrain en herbe homologué.

Ce terrain en synthétique réalisé en remplissage de billes de liège serait implanté dans la continuité du terrain en herbe dans la largeur. Ce terrain sera destiné aux entraînements et aux compétitions. Des études d'implantation et des estimatifs ont été réalisés en 2022 et actualisés en 2023.

Un terrain en herbe d'entraînement pourrait être conservé à côté du terrain en synthétique car l'espace disponible le permet.

Ainsi le site de l'hippodrome comprendrait le terrain d'honneur en herbe, le terrain en synthétique ainsi qu'un terrain d'entraînement en herbe maintenu en état.

Le choix a été fait de créer le terrain de football en synthétique sur le site de l'hippodrome à Mortagne au Perche car il s'agit d'un lieu central, accessible et qui permet de regrouper les équipements.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- ✓ Soutenir les pratiques sportives sur le territoire
- ✓ Développer des équipements adaptés aux besoins actuels des clubs pour la pratique toute l'année et aux changements climatiques
- ✓ Favoriser le développement du football pour tous : féminisation, accès social...
- ✓ Participer à l'attractivité du territoire à travers des équipements sportifs de qualité, moderne, accessibles...



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Estimatif réalisé par le cabinet spécialisé Atelier CHANEAC Architecture
- Appel d'offres à lancer pour la maîtrise d'œuvre
- Projet suivi par un groupe de travail spécifique composé d'élus de la commission SPORTS
- Financements sollicités : DETR 2023 et Contrat de Territoire Région-Département 2023-2027, voire ANS...



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement : 2022-2023
 - Étude préliminaire réalisée par l'Atelier Chanéac architecture avec plans topographique, de masse et de coupe et réalisation de devis estimatifs : 2022-2023

- Étude avant-projet : Février 2023
 - Étude projet : Février 2023
 - Maîtrise d'œuvre : Avril 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
- DCE : Juin 2023
 - Travaux : Septembre 2023
 - Livraison : Janvier 2024

Pour un projet d'équipement sportif

- Utilisation de l'équipement (actuelle ou prévisionnelle dans le cadre d'une construction) : aucun terrain en synthétique sur la Communauté de communes, besoin d'un terrain supplémentaire pour les matches et pour les entraînements
- Quels sont les usagers de l'équipement ? : 4 Clubs de football de la Communauté de communes, scolaires, IME et CAT
- Nombre de lycées utilisateurs : 2
- Nom des lycées utilisateurs de l'équipement : Lycée Jean Monnet, Lycée Bignon
- Nombre d'heures d'utilisation/semaine de l'équipement par les lycées : A définir
- Nombre d'associations sportives utilisatrices de l'équipement : 4
- Nombre d'heures d'utilisation/semaine de l'équipement par les associations sportives : A définir
- Nom des associations sportives et disciplines concernées : USM Football Mortagne au Perche, AM. C. Bazoches sur Hoëne, A. Soligny – Aspres – Moulins Football, St Paul Montligeonnaise Football
- Le planning prévisionnel est détaillé ci-dessous.
- Mise en œuvre du projet :
- Quels sont les acteurs du territoire et du mouvement sportif associés aux études-réflexions sur les fonctionnalités de l'équipement (établissements scolaires, collectivités territoriales, clubs, comités départementaux, ligues, fédérations...) ?
- Ligue de Football, 4 clubs de football, commune de Mortagne au Perche et autres communes concernées par des clubs, établissements scolaires, USM Mortagne
- Impact du projet :
- Comment le projet va-t-il permettre de développer ou davantage structurer la pratique sportive sur le territoire ? Cf description





Gardien :
tél. portable :

TERRAIN DE FOOTBALL INTERCOMMUNAL EN SYNTHETIQUE
PLANNING PRÉVISIONNEL



	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h30	17h	17h30	18h	18h30	19h	19h30	20h	20h30	21h	21h30	22h	22h30
Lundi	COLLEGES																		CLUBS FOOTBALL										
Mardi	LYCEES																		CLUBS FOOTBALL										
Mercredi	COLLEGES			CLUBS FOOTBALL												CLUBS FOOTBALL													
Jeudi	LYCEES																		CLUBS FOOTBALL										
Vendredi	COLLEGES			LYCEES												CLUBS FOOTBALL													
Samedi	CLUBS FOOTBALL																												
Dimanche	CLUBS FOOTBALL																												

mise à jour de 08/2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre					Etat : DETR 2023 notifiée	500 000 €	46 %
Travaux	1 091 398 €				Région FRADT	173 118 €	16 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département FDSIT	200 000 €	18 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours		0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	218 280 €	20 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	1 091 398 €				TOTAL :	1 091 398 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Jeunesse et Sport : Dispositif : Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens. L'intervention régionale est de 16% du coût de l'opération, plafonnée à 173 118 €.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Fonds Départemental des Solidarités et des Innovations Territoriales »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°25 – Aménagement d'un vestiaire mixte de football sur le site de l'hippodrome à Mortagne-au-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Jean Claude LENOIR

Fonction : Président

✉ : Adresse : Maison des Territoires, Zone de la Grippe, 61400 Mortagne au Perche

📧 : Courriel : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com

Contact - Maître ouvrage : Julie Aubry, DGS

☎ : 07 89 01 63 34

📧 : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN

☎ : 02 33 81 64 74

📧 : babin.julie@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :



Description détaillée du projet

Pour favoriser la pratique sportive, le site de l'hippodrome à Mortagne au Perche doit être développé en cohérence avec les besoins actuels des clubs : athlétisme, football et des établissements scolaires fréquentant ce site.

Le club de football de Mortagne au Perche notamment connaît un fort développement et la création d'équipes féminines rendent nécessaire l'aménagement des vestiaires notamment.

La création d'un terrain de football en synthétique sur le site en 2023 permettra d'accueillir plusieurs matchs simultanément ce qui oblige à créer des vestiaires en conséquence. Les vestiaires actuels situés sous les tribunes ne permettront pas d'accueillir en même temps tous les joueurs et joueuses.

Aussi, dans le cadre du groupe de travail créé par les élus communautaires pour étudier l'aménagement du site de l'hippodrome un projet de nouveaux vestiaires a émergé.

Ces vestiaires seraient réalisés à proximité du terrain en synthétique pour en faciliter l'accès.

Une étude a été menée en 2022 pour l'implantation de ces vestiaires et réactualisée en 2023 par l'atelier Chanéac Architecture, spécialisé dans les aménagements de ce type.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Soutenir les pratiques sportives sur le territoire
- Développer des équipements adaptés aux besoins actuels des clubs pour la pratique toute l'année et aux changements climatiques
- Favoriser le développement du football pour tous : féminisation, accès social...
- Participer à l'attractivité du territoire à travers des équipements sportifs de qualité, moderne, accessibles...



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Estimatif réalisé par le cabinet spécialisé Atelier CHANEAC Architecture
- Appel d'offres à lancer pour la maîtrise d'œuvre
- Projet suivi par un groupe de travail spécifique composé d'élus de la commission SPORTS
- Financements sollicités : DETR 2023 et Contrat de Territoire Région-Département 2023-2027, voire ANS...



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement : 2022-2023
 - Étude préliminaire réalisée par l'Atelier Chanéac architecture avec plans topographique, de masse et de coupe et réalisation de devis estimatifs : 2022-2023
 - Étude avant-projet : Février 2023
 - Étude projet : Février 2023
 - Maîtrise d'œuvre : Avril 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
 - DCE : Juin 2023
 - Travaux : Septembre 2023
 - Livraison : Janvier 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat : ANS	90 000 €	10 %
Travaux	877 500 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	175 500 €	20 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	30 000 €	3 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours		0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs FAFA	50 000 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	532 000 €	61 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	877 500 €				TOTAL :	877 500 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Jeunesse et Sport : Dispositif : Aide aux équipements sportifs utilisés par les lycéens. L'intervention régionale est de 20% du coût de l'opération, plafonnée à 175 500 €.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide en faveur des équipements sportifs »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°26 – Aménagement d'un espace de loisirs et sportif à Berd'huis

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Brigitte Luypaert
Fonction : Maire

✉ : Adresse :

✉ : Courriel :

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU
☎ : 07 49 57 28 59
✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL
☎ : 06 49 92 22 65
✉ : noal.patricia@orne.fr
Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN
☎ : 02 33 81 64 74
✉ : babin.julie@orne.fr
Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE
☎ : 0231151372
✉ : julie-anne.porte@normandie.fr
Région - Référent projet (si autre) :
☎ :
✉ :



Description détaillée du projet

La commune de Berd'huis, l'un des 5 pôles de centralité de la communauté de communes Cœur du Perche porte le projet d'aménagement d'un espace de loisirs en continuité des espaces sportifs existants (terrains de foot, vestiaires....) et dans la perspective d'un gymnase / espace polyvalent à proximité.

Cet aménagement prévoit :

- L'aménagement d'un cheminement piétons spécifique + implantation de mobiliers urbains
- La création d'un pumptrack (parcours en boucle, constitué de bosses et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX)
- L'aménagement d'une tyrolienne



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Un projet structurant permettant un maillage des offres sportives sur les 5 pôles de centralité des 12 communes du territoire.

Un projet partenarial avec l'ensemble des structures sportives, les écoles et associations locales.

Un projet inscrit dans le projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche approuvé en 2023 et de son orientation stratégique n°3 : développer des services et équipements en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances avec pour objectif de développer, réhabiliter et optimiser le réseau d'équipement pérenne et durable.

Un projet au rayonnement supra-communal + volonté de mobiliser les adolescents (enfants,

collégiens et lycéens) avec les associations sportives présentes à proximité.

Un projet innovant :

- Un projet travaillé en lien étroit avec le conseil municipal des enfants
- élaboration d'une convention d'usage et d'utilisation répondant à l'ensemble des partenaires mobilisés et particulièrement le collège et la fédération française de football de l'orne
- démarche écoresponsable : respect d'une approche durable et écologique + volonté de garantir la pratique féminine + volonté de développer des animations sportives encadrées.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Un travail partenarial pour :

- faire un état des lieux de l'existant et des besoins
- co-élaborer un projet pour maintenir l'attractivité du pôle de Berd'huis
- élaborer un plan de financement réaliste : coût total de l'opération de 142131€HT + des frais d'études + Coût de maîtrise d'œuvre à définir
- élaborer une convention d'utilisation qui réponde aux besoins et aux nouveaux enjeux : développer la pratique du sport / développer la pratique féminine / offrir des équipements sportifs pour les adolescents



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
Études : dernier trimestre 2022 / 1^{er} trimestre 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
Travaux 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES			RECETTES			
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSFS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	4 950 €				Etat (ANS)	85 279 €	60 %
Travaux	137 181 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	14 213 €	10 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	8 000 €	6 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	34 639 €	24 %
					Recettes nettes (dont amortissement)		
TOTAL :	142 131 €				TOTAL :	142 131 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 10% du coût de l'opération, plafonnée à 14 213 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide en faveur des équipements sportifs »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°27 – Réhabilitation et restructuration de la médiathèque de Bretoncelles

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Daniel CHEVÉE
Fonction : Maire

✉ : Adresse : Mairie – 24 rue Lucien David 61110 Bretoncelles
✉ : Courriel : mairiebretoncelles@orange.fr

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU
☎ : 07 49 57 28 59
✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL
☎ : 06 49 92 22 65
✉ : noal.patricia@orne.fr
Département - Référent projet (si autre) : Barbara COURGEY
☎ : 02 33 81 23 08
✉ : courgey.barbara@orne.fr
Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE
☎ : 0231151372
✉ : julie-anne.porte@normandie.fr
Région - Référent projet (si autre) :
☎ :
✉ :



Description détaillée du projet

La médiathèque actuelle est accessible au public sur deux niveaux (110 m²) et se complète d'une salle de conférence et d'exposition de plain-pied de l'autre côté de la cour.

Le projet consiste à réunir les deux bâtiments : le rez-de-chaussée de la bibliothèque sera relié à la salle de conférence par un espace couvert de 100 m², qui créera une continuité sur un seul niveau.

Au total l'espace médiathèque passera à 199 m². Le nouvel espace couvert ouvrira également sur le parc à l'arrière, ce qui permettra un accès sur l'extérieur.

Rez-de-chaussée : entièrement dédié à l'accueil du public. Les fonctions seront redistribuées avec espace médiathèque (adultes et espace enfants), espace numérique (avec wifi public, permanence du conseiller numérique), espace d'exposition et de projection, sanitaires publics (y compris coin bébé et enfants), local technique et de stockage, emprise du monte-charge.

Étage : arrivée du monte-charge, stockage, espace privatif du personnel (salle de repos et sanitaires), bureaux.

Les postes de dépenses se répartissent en quatre familles :

- ➔ les gros travaux (construction, isolation, plomberie, électricité, chauffage, menuiserie)
- ➔ le mobilier et les équipements
- ➔ le numérique (postes informatiques, wifi public, réseaux)
- ➔ la signalétique extérieure et intérieure.

Il s'agit d'un projet économe en espace (utilisation de la cour pour relier les deux bâtiments, tout en préservant les espaces verts), sobre en énergie (isolation revue et corrigée, installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'une vieille chaudière à fioul), qui préserve l'environnement (transformation de l'espace vert existant en jardin culturel), qui s'adapte aux changements climatiques (toit végétalisé).



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Située en centre bourg, la bibliothèque/médiathèque municipale est ouverte depuis l'année 2000. À ce titre, en plus de la consultation et prêt d'ouvrages sur supports divers, elle propose des animations et des expositions, ainsi qu'un programme tout au long de l'année en direction du bébé lecteur jusqu'au résident de l'EHPAD de Bretoncelles.

Elle est gratuitement accessible à tous.

La commune développe depuis quelques années une politique culturelle ambitieuse, avec la modernisation de ses équipements et la proposition d'une programmation théâtrale et cinématographique. Le nouvel aménagement de la médiathèque contribuera à mieux répondre aux missions en matière d'action culturelle de proximité, et notamment :

- Mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents, à des fins d'information, de loisir, d'éducation, de culture, et favoriser l'accès à l'information.
- Fournir un espace public de rencontre, lieu de vie sociale et de débat citoyen.
- Contribuer à la promotion et à la diffusion du patrimoine, et de la création culturelle.
- Permettre une médiation culturelle en direction des arts, des sciences humaines et sociales, des sciences et techniques, de la littérature.
- Contribuer au développement de la lecture et à la lutte contre l'illettrisme.
- Aller au devant de nouveaux publics.

Ce projet s'inscrit **en totale cohérence avec le Projet culturel de Territoire du Cœur du Perche**, finalisé au mois de mars 2023 (Conseil communautaire du 6/03/2023), lequel affirme quatre axes stratégiques partagés par les acteurs culturels publics et privés du territoire, à savoir :

- Les apprentissages
- La sauvegarde, la transmission et les partages
- La production et les créations, la diffusion
- Les innovations dans la culture.

Plus précisément, la nouvelle médiathèque répond aux finalités affichées dans le Projet culturel de territoire Cœur du perche, et notamment :

Valoriser les équipements existants qui structurent le territoire (dont les objectifs généraux sont) :

- Ancrer les équipements et leur programmation dans l'économie locale.
- S'intégrer dans une démarche de développement durable.

S'adresser à tous les publics :

- ➔ Améliorer les conditions d'accès des publics à l'offre culturelle.
- Cibler tous les publics

Faire de la culture un vecteur de partage :

- Fédérer les acteurs culturels.
- Amener les publics à être eux-mêmes acteurs de l'offre culturelle.
- Créer du lien social et concourir à l'appropriation du territoire par la population ainsi qu'aux échanges avec les nouveaux arrivants.

De manière plus large, ce projet culturel du Cœur du Perche s'inscrit dans le Projet de Territoire de la Communauté de communes "Imaginons le Cœur du Perche de demain".



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Partenariats techniques :

MDO – Médiathèque Départementale de l'Orne : la médiathèque de Bretoncelles bénéficie d'un soutien à l'ingénierie pour l'accompagnement du projet d'aménagement, ainsi que de l'animation du réseau et tous les services rendus aux médiathèques du département : formation, prêt et échanges, organisation d'événements.

Partenariats financiers :

- La MDO
- La DRAC Normandie
- Candidature prévue au dispositif 1% artistique pour la réalisation d'une œuvre d'art (fresque extérieure)
- Dossier déposé au titre du Fonds Vert

Partenariats locaux :

les associations de la commune engagées dans le patrimoine, la culture, les transitions : BPN (Bretoncelles Patrimoine et Nature), le Club de Loisirs, Les Pousses Solidaires (économie sociale et solidaire), la compagnie de spectacle vivant Halem Théâtre.

Pilotage et suivi technique :

Le projet est piloté par le maire, son adjoint à la culture et la médiathécaire.

Il est suivi par la commission Culture municipale (composée d'élus municipaux et d'habitants). Un point hebdomadaire est effectué sur l'avancement du projet.

À noter que pendant toute la durée des travaux, la continuité du service public auprès des usagers sera assurée, puisqu'une médiathèque éphémère sera installée dans une salle communale.

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Étude économique et technique : fin avril 2023
 - Consultations : fin juin 2023.
- ✓ Phase travaux (phase consultation, travaux) :
 - appels d'offres : septembre 2023
 - travaux : 10 mois, d'octobre 2023 à printemps 2024
 - ouverture : été 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSFS	9 140 €	HT			Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'oeuvre	58 631 €	HT			Etat (DRAC)	349 248 €	60 %
Travaux	514 309 €	HT			Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (MDO)	70 000 €	12 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (Fonds Vert)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	162 832 €	28 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	582 080 €				TOTAL :	582 080 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide en faveur des médiathèques »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°28 – Aménagement d'équipements d'accueil en centre-bourg de la Madeleine Bouvet

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE : Commune de La Madeleine Bouvet

Responsable légal : Olivier BOULAY
Fonction : Maire

✉ : Adresse : Mairie - 17 rue du Perche 61110 La Madeleine-Bouvet
✉ : Courriel :

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU
☎ : 07 49 57 28 59
✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL
☎ : 061 49 92 22 65
✉ : noal.patricia@orne.fr
Département - Référent projet (si autre) :
☎ :
✉ :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE
☎ : 0231151372
✉ : julie-anne.porte@normandie.fr
Région - Référent projet (si autre) :
☎ :
✉ :



Description détaillée du projet

La Madeleine-Bouvet est une commune de 420 habitants proposant un cadre de vie de grande qualité. En cœur de bourg se trouve un étang communal qui rayonne sur tout l'est du département de l'Orne et les communes du département limitrophe dont les aménagements existants proposent :

- des accès pour la pêche (dont ponton handi-pêche)
- un cheminement pour la balade
- un espace de stationnement pouvant accueillir des camping-cars
- une signalétique de départ de chemins de randonnée pédestre et la traversée d'itinéraires VTT

On également trouve dans le village un restaurant et une bibliothèque communale.

La richesse du patrimoine monumental et culturel (église mentionnée dès le 16^e siècle, Pont Chartrain du 17^e siècle) et vernaculaire (lavoir, grotte Marie-Madeleine, borne milliaire de la Route royale Paris-le-Mans) contribue à l'attractivité du bourg.

Afin de renforcer cette attractivité autour de l'offre de loisirs et de services de proximité, la commune porte le projet d'aménagement d'un terrain aux abords de l'étang communal comprenant

- un préau
- un parcours de remise en forme et des agrès de Fitness
- des plantations et des tables de pique-nique (Coût du projet : 81 025, 38€ HT)

Il existe également au cœur du village une maison, aujourd'hui propriété de la commune, qui a anciennement abrité un bar/restaurant. Ce bâtiment fait l'objet d'un projet de réhabilitation en

boutique multi-services (vente directe de produits locaux) et une maison d'assistantes maternelles.
(Coût total en deux tranches : 763 235 € HT)





Besoins auxquels répond le projet enjeux...)

(objectifs,

Par cette nouvelle offre de service, la commune renforce son offre de services de proximité en complémentarité avec les autres communes proches que sont Moutiers-au-Perche et Bretoncelles.

Par ailleurs, l'aménagement des abords de l'étang répond au constat que ce lieu, propice à la détente, au sport et au ressourcement, est recherché par les habitants comme pour les visiteurs de passage. Or il est aujourd'hui insuffisamment valorisé et sous-équipé pour des activités diversifiées de plein air.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Partenariats techniques :

Pour la maison d'assistantes maternelles, les échanges sont engagés avec la CAF et la PMI.

Pour le point de vente :

Partenariat avec les producteurs locaux.



1 Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Aménagement de l'étang : 2023
- ✓ Aménagement du bâtiment
Travaux : 1ère tranche prévue en 2023, 2ème tranche prévue 2024



Plan de financement prévisionnel (NB : double-clic pour remplir via Excel)

- Etang : 81 025, 38€ HT
- Bâtiment :
1ère tranche (prévue 2023) : 382 580 € HT
2ème tranche (prévue 2024) : 380 655 € HT
- Soit total : 844 260 € HT

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSFS	10 000 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	147 408 €	16 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	80 000 €				Etat DETR / DSIL / Dispositif de reconquête commerciale en milieu rural	96 478 €	10 %
Travaux	844 260 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	50 000 €	5 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	640 374 €	69 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	934 260 €				TOTAL :	934 260 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositifs mobilisés : « Aide en faveur des équipements sportifs », « création de Maison d'Assistants Maternels », « Aide au maintien des commerces en zone rurale »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité des dispositifs en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit obligatoirement être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°29 – Réhabilitation du marché couvert en maison des projets à Mortagne-au-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAÎTRE OUVRAGE :

Responsable légal : Mme Virginie Valtier
Fonction : Maire de Mortagne-au-Perche

✉ : Adresse : 22, Place du Général de Gaulle, 61400 Mortagne-au-Perche
✉ : Courriel : dgsmortagne61400@gmail.com

Contact - Maître ouvrage : Ville de Mortagne-au-Perche
☎ : 02 33 85 11 01
✉ : dgsmortagne61400@gmail.com



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL
☎ : 06 49 92 22 65
✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) :

☎ :
✉ :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372
✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :
✉ :



Description détaillée du projet

Contexte

Le Marché couvert est situé au cœur du centre-ville de Mortagne-au-Perche, avec deux accès privilégiés donnant à la fois sur la Place du Général De Gaulle face à l'entrée de la Médiathèque et du Cinéma (ancienne halle au grain) et sur la rue des Quinze fusillés (vers la Place Notre-Dame). Cette situation privilégiée en fait un espace à fort potentiel.

Aujourd'hui, le Marché couvert accueille les commerçants lors du marché hebdomadaire du samedi matin et la distribution des paniers de l'AMAP le mardi soir. Il est fermé le reste de la semaine.

Dans le cadre d'une réflexion globale d'aménagement à l'échelle de Mortagne-au-Perche et plus spécifiquement de son centre-ville (ORT, programme Petites Villes de Demain), ce lieu semble aujourd'hui sous-exploité.

La volonté de la municipalité est d'en faire un espace ouvert à tous, toute la semaine, et facilitant la liaison entre la Place du Général De Gaulle et la rue des Quinze fusillés (passage urbain).

Lors de l'étude urbaine d'attractivité qui a été menée (entre avril 2021 et mars 2022) et des concertations avec les acteurs du territoire, des besoins ont émergés avec notamment :

- ✓ un espace en centre-ville appropriable par les jeunes (collégiens, lycéens) qui aujourd'hui s'abritent à la Médiathèque ou dans le hall du Cinéma,
- ✓ un espace où s'abriter/ se restaurer pour les cyclotouristes, à n'importe quel moment de la journée ou de la semaine,
- ✓ un projet qui ne pénalise pas les usages actuels et en premier lieu le marché du samedi matin et les étals des commerçants.

Une réflexion sur les usages et les occupations de l'espace doit être précisée avec ces publics ciblés. Le Marché couvert est situé sur la parcelle référencée AH 12.

Description du bâtiment

Le bâtiment, d'une superficie d'environ 275m² au sol, de type Baltard avec une nef centrale et deux bas-côtés, a fait l'objet, dans les années 1985-86 de transformations du volume en vue d'aménager des salles à vocation culturelle en étage. Ceci explique la double structure qui le constitue : la structure d'origine avec colonne fonte et portiques fer, et la structure rapportée en acier galvanisé) et la création de verrières de toit dans la couverture ardoises et de châssis vitrés dans les parements bois en surélévation. Les aménagements au sol ont alors été limités à un bloc sanitaire à double accès, et à quelques équipements d'électricité et d'éclairage.

Ce bâtiment se caractérise en outre par son double accès, un accès de plain-pied coté Place et Médiathèque, un accès avec emmarchements coté Rue des Quinze Fusillés.

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le programme

Le projet d'aménagement a pour objet la transformation de ce bâtiment en un lieu partagé, multi-usages pouvant accueillir des activités variées :

- Rationalisation du marché couvert et de ses équipements : création d'espaces de rangement, maintenant la continuité de la nef centrale (des volets roulants perforés laqués dissimulant les étales et vitrines réfrigérées)

- Utilisation de la nef centrale comme espace abrité, fermé ou non, pour activités variées :

- activités culturelles, expositions, mini-concerts ou conférences...
- performances d'artistes, activités créatrices...
- activités « travail » impliquant toutes mises à disposition numérique ;
- espaces ludiques, tables de café, espace pique-nique abrité, jeux...
- marchés spécialisés, livres, Noël...
- ...

- Mise aux normes des équipements sanitaires et des espaces de service (rangements divers, locaux techniques, locaux d'entretien...)

Il implique des mises à disposition d'équipements techniques dans cet espace simple et clair.

Les ouvrages à prévoir pour cette transformation touchent des existants de qualités qui seront restaurés et mis en valeur.

Ils touchent :

- Les adaptations ponctuelles de la structure et de l'enveloppe, avec remplacement des menuiseries extérieures suivant nécessités, la révision de la toiture, la remise en état des parements en superstructure...
- Le traitement des façades
- Les traitements des sols (remise en état du sol granit, des liaisons avec les ouvrages extérieurs, dallages pierre, trottoirs...), la réfection des accès compris emmarchements, des équipements extérieurs (vélos)
- Les traitements des parois verticales intérieures, enlèvement des enduits et restitution des maçonneries d'origine,
- Les isolations et traitements des parties rampantes
- Les équipements nécessaires en matière de sécurité et d'accessibilité
- Tous les équipements techniques, plomberie, chauffage, électricité courants forts et courants faibles, sonorisation, ventilation.
- La signalétique
- Les aménagements des zones de rangements des équipements de marchés et espaces annexes
- La création d'un bloc sanitaires aux normes PMR
- Les mobiliers spécifiques (étales, vitrines,...)

Les missions

Le marché de maîtrise d'œuvre sera constitué des éléments de mission suivants :

Mission AVP à partir des éléments élaborés en phase « études préliminaires ». Le relevé des existants sera fourni au lauréat, à charge pour ce dernier d'en vérifier tous les aspects.

Cette phase AVP permettra aussi de consolider la programmation du bâtiment : publics cibles, types d'aménagements modulables à prévoir...

Mission PRO : études de projet

Mission ACT : assistance apportée au Maître d'Ouvrage pour la passation des marchés de travaux

Mission VISA : examen de la conformité des documents d'exécution et visa.

Mission DET : direction de l'exécution des marchés de travaux.

Mission AOR : Assistance apportée au Maître de l'Ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Lors de l'étude urbaine d'attractivité qui a été menée (entre avril 2021 et mars 2022) et des concertations avec les acteurs du territoire, des besoins ont émergés avec notamment :

- ✓ un espace en centre-ville appropriable par les jeunes (collégiens, lycéens) qui aujourd'hui s'abritent à la Médiathèque ou dans le hall du Cinéma,
- ✓ un espace où s'abriter/ se restaurer pour les cyclotouristes, à n'importe quel moment de la journée ou de la semaine (service de conciergerie en réflexion),
- ✓ un projet qui ne pénalise pas les usages actuels et en premier lieu le marché du samedi matin et les étals des commerçants.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Réflexion pour un accompagnement par le groupe « La Poste » avec dispositif « Place des Services » pour le fonctionnement et l'animation du lieu multi-usages.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
novembre 2022 – mai 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
mai 2023 – décembre 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'oeuvre	57 442 €				Etat (préciser les fonds alloués) DSIL 2022 notifiée DETR 2023 notifiée	255 000 €	40 %
Travaux	580 802 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	115 000 €	18 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT) AAP requalification des centres-bourgs 2022 notifiée	138 750 €	22 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €			0 €		0 %	
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	129 494 €	20 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	638 244 €				TOTAL :	638 244 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 18% du coût de l'opération, plafonnée à 115 000 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « AAP Revitalisation des centres bourgs »

Fiche action n°30 – Réhabilitation du Moulin Blanchard en pôle culturel à Perche-en-Nocé

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Pascal PECCHIOLI

Fonction : Maire

✉ : Adresse : Mairie – 11 rue de Courboyer – Nocé – 61340 Perche-en-Nocé

✉ : Courriel : mairie@percheennoce.fr

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU

☎ : 07 49 57 28 59

✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Florence CAILLET-BARANIAK

☎ : 02 33 81 21 55

✉ : CAILLET-BARANIAK.Florence@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) : Marie PERREAU

☎ : 02.14.47.63.05

✉ : marie.perreau@normandie.fr



Description détaillée du projet

Sur un espace total de 2,5 ha, le Moulin Blanchard est constitué d'un ensemble de bâtiments qui entourent une cour de 500 m². Le site est destiné à mettre en valeur l'art contemporain et le patrimoine vernaculaire du territoire. Le projet d'aménagement du site porte sur la réhabilitation du site sur le plan à la fois culturel, touristique, social et environnemental.

Les travaux sur les bâtiments et les espaces extérieurs :

- le bâtiment en L (anciennes écuries et étables : 316 m² en RDC, 240 m² à l'étage), destiné à l'accueil / librairie, cafétéria, cuisine et annexes, sanitaires, espaces d'exposition, de médiation et muséographiques, espace de documentation, slow factory, local technique.
- la grange cathédrale (140 m²) : lieu d'exposition et de spectacles, avec mezzanine pour plateau technique et herse de projecteurs mobiles.
- l'ancienne maison d'habitation et étables : destinée à l'accueil des artistes en résidence, avec logements, cuisine, foyer-salon, laboratoire photographique, atelier d'artiste.
- le moulin (81 m² en rez-de-jardin, idem en RDC haut et 60 m² de grenier), son bief et le four à pain : destinés à être remis en état de fonctionnement au plus proche de l'identique à l'origine (y compris production hydroélectrique) et accueillir du public.

Pour les bâtiments, les travaux porteront sur les murs (enduits et faïence), les sols (dalle de béton ciré ou sol souple ou pavés existants), la plomberie, l'électricité, les réseaux informatiques,

l'éclairage, les faux plafonds, les menuiseries, le réseau de chauffage et de ventilation, l'assainissement.

- les espaces extérieurs : aménagement paysager du jardin, voirie, parking, aménagement des bords de l'Erre et de l'ancien abreuvoir à chevaux dans une approche environnementale.
- ✓ Précisez le référent identifié pilotant le projet : Mairie de Perche-en-Nocé
- ✓ Qui est propriétaire du bien ? Mairie de Perche-en-Nocé
- ✓ Dans le cas où le maître d'ouvrage n'est pas le propriétaire du bien, bénéficie-t-il d'une autorisation d'occupation temporaire ou un bail emphytéotique administratif ? A préciser : Sans objet
- ✓ Le bien est-il protégé au titre des Monuments Historiques ? Précisez si le bien est inscrit ou classé : Non inscrit, non classé
- ✓ Les travaux portent-ils bien sur la restauration du clos et du couvert ? Partiellement : menuiseries
- ✓ Pouvez-vous confirmer que les travaux ne portent pas sur des dépenses d'entretien, ni d'aménagement intérieur ? Aucune dépense d'entretien.
- ✓ Le bien est-il ouvert au public ? Précisez les modalités : jours, actions de médiation culturelle... Ouvert de mai à septembre les week-ends, jours fériés et vacances scolaires de 14h à 18h30. Programmation culturelle : <https://www.lechampdesimpossibles.com/activites>
- ✓ Le maître d'ouvrage est-il assujéti à la TVA ? Oui



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le Blanchard est un moulin dont la présence est attestée par des documents daté du 15^{ème} siècle, mais des indices laissent penser que son existence remonte à une période bien plus ancienne. L'ensemble constitue un patrimoine rural et industriel remarquable. Il convient de le **sauvegarder** et de le **réhabiliter** à des fins **de valorisation économique et touristique, de vulgarisation scientifique et de médiation culturelle**.

Le site est la propriété de la commune de Perche-en-Nocé, et mis à disposition de l'association Moulin Blanchard qui porte un programme d'animation et contribue au lien avec les institutions et les partenaires. **Le Moulin Blanchard est le point d'ancrage du projet culturel / plateforme artistique « Le champ des Impossibles »**, en partenariat avec l'association Art Culture & Co (« entreprise culturelle qui a pour mission de soutenir les artistes dans leurs créations, de conserver leurs œuvres et de les diffuser auprès du plus grand nombre »).

Le projet d'aménagement du site s'inscrit dans une politique ambitieuse à la fois sur le plan **culturel, touristique, social et environnemental**. L'objectif est de faire de ce lieu **un pôle d'attraction pour et avec les habitants**, et incontournable pour les visiteurs extérieurs.

Le projet intègre : collection d'art contemporain, expositions, maison d'artistes, bibliothèque thématique, lieu de conservation, parc de sculptures. La programmation du printemps à l'automne développe des expositions, des résidences, des ateliers de pratiques artistiques et d'écriture, des cycles de conférences.

Ce projet s'inscrit **en totale cohérence avec le Projet culturel de Territoire du Cœur du Perche**, finalisé au mois de mars 2023 (Conseil communautaire du 6/03/2023), lequel affirme quatre axes stratégiques partagés par les acteurs culturels publics et privés du territoire, à savoir :

- Les apprentissages
- La sauvegarde, la transmission et les partages
- La production et les créations, la diffusion
- Les innovations dans la culture.

En ce sens, le projet du Moulin Blanchard s'inscrit dans une volonté affichée dans le Projet culturel de territoire Cœur du Perche, à savoir : *“faire de la culture et des patrimoines un pilier fort de développement économique, de contribuer à la consolidation du lien social en plaçant les habitants au cœur du projet, et de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire”*. Il s'inscrit dans l'orientation stratégique n°2 du Projet de territoire : *“Renforcer l'exceptionnalité et la singularité du territoire / Patrimoine-tourisme-culture”* et vise à renforcer l'un des 5 pôles de centralité du territoire.

De manière plus large, ce projet culturel du Cœur du Perche s'inscrit dans le Projet de Territoire de la Communauté de communes “Imaginons le Cœur du Perche de demain”, et mis en place au titre du programme “Petites Villes de Demain” porté par l'Agence Nationale de Cohérence des Territoires – ANCT).



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Un concertation régulière et suivie est engagée depuis plusieurs années entre la commune de Perche-en-Nocé, l'association Moulin Blanchard (fondée en juin 2019) et l'association Art Culture & Co pour mener conjointement deux chantiers :

- la remise en état / accessibilité du site
- la conception et la mise en œuvre d'une programmation artistique et culturelle qui monte en puissance chaque année.

Un partenariat avec la commune et l'association Moulin Blanchard et l'association Art Culture & Co. L'association Moulin Blanchard (150 membres actifs) s'appuie sur une quarantaine de bénévoles impliqués dans les travaux et dans l'accueil du public lors des expositions, rencontres, animations.

Des partenariats institutionnels et financiers :

- la DRAC Normandie, la Région Normandie et le Département de l'Orne, la communauté de communes Cœur du Perche, en soutien à la programmation annuelle
- les partenaires privés : Sociétés des Droits d'auteur, l'association des Amis des Moulins de l'Orne, la Fondation du Patrimoine, les associations locales de sauvegarde du patrimoine, des fondations privées.

Des partenariats opérationnels :

- l'association Eco-Pertica, afin que le chantier de rénovation soit également un centre de formation professionnelle (isolation des murs et toitures)
- l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (en formation continue) pour le projet d'aménagement du jardin
- l'association de préservation de l'Abeille Noire du Perche (ruches installées sur le site)

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
Une étude architecturale de faisabilité technique et financière est engagée 2023 afin d'affiner les coûts et lancer les appels d'offres
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : Coût estimé : 2 658 000€

Phase 1 : (pour mémoire : réalisée 2022-début 2023, non comptée dans l'assiette))

Toiture de tous les bâtiments
+ rénovation intérieure de la maison avec assainissement

Phase 2 : 2024

ZONE A / RDC

Sanitaires public et personnel distincts - Bureaux (3 espaces) - Accueil / Librairie - Cafétéria / Conférences - Salle d'Exposition Polyvalente - Cuisine et annexes - Local technique

ZONE A / 1ER ETAGE

Centre de documentation
Salle d'exposition polyvalente

Phase 3 : 2025-2026

ZONE B Grange Cathédrale

Salle d'exposition polyvalente

Petite scène avec éclairage pour petites formes de spectacles

ZONE C Habitation + Atelier

Rénovation façade et fenêtres de l'habitation

Transformation de la stabule en nouvelle structure bois

Phase 4 : 2025-2026

ZONE D Moulin

Rez de Jardin : Salle de démonstration et réserves de stockage RC Haut, salle d'exposition Patrimoine - Salle Machinerie

Grenier : Bluterie

Production hydroélectrique

Aménagement extérieur

Jardin avec aménagement paysagé

Parking

Voirie avec étude d'un chemin communal reliant le Moulin Blanchard au bourg de Nocé

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES			RECETTES			
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	295 000 €				Europe (FEDER - Investissements culturels et patrimoniaux)	708 800 €	28 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	215 000 €				Etat (DETR)	400 000 €	16 %
Travaux	1 706 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	15 000 €	1 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours		0 %
Autres dépenses (aménagement intérieurs, muséographie) (extérieurs)	195 000 €				Autres financeurs (fonds privés)	500 000 €	20 %
	100 000 €					0 €	0 %
	0 €						0 €
					Autofinancement	887 200 €	35 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	2 511 000 € HT				TOTAL :	2 511 000 €	

Commentaires de la Région

Hors Contrat de territoire

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide à la restauration du patrimoine public et privé »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°31 – Aménagement d'un espace de loisirs et sportifs à Perche-en-Nocé

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Pascal Pecchioli

Fonction : Maire

✉ : Adresse :

✉ : Courriel :

Contact - Maître ouvrage : Thierry RABJEAU

☎ : 07 49 57 28 59

✉ : developpement-territorial@coeurduperche.fr



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Julie BABIN

☎ : 02 33 81 64 74

✉ : babin.julie@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

Création d'un équipement sportif de proximité neuf composé :

- d'un plateau multi-sports de dimension de 23 m x 12 m avec accès PMR et une piste d'athlétisme autour de la structure. Des buts permettront la pratique du handball, football et basketball. Des buts brésiliens compléteront les possibilités d'animation. Des poteaux de volley multifonctions ouvriront sur d'autres sports (type badminton). Le gazon synthétique sera ligné pour faciliter les jeux de ballon ;
- complété par des petits équipements sportifs (table de ping-pong, appareils de fitness, terrain de boules) et du mobilier urbain (table de pique-nique, bancs, poubelles porte-vélos, panneaux d'affichage) ;
- l'aménagement paysager a été étudié pour agrémenter l'espace et rendre l'environnement plus attrayant. Un abri (type banc de touche) sera posé pour le confort des joueurs. Un défibrillateur y sera installé.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Caractère structurant du projet permettant un maillage des offres sportives sur les 5 pôles de centralité des 12 communes du territoire.

Un projet inscrit dans le projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche approuvé en 2023 et de son orientation stratégique n°3 : développer des services et équipements en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances avec pour objectif de développer, réhabiliter et optimiser le réseau d'équipement pérenne et durable.

Un projet au rayonnement supra-communal + un projet intergénérationnel et convivial adapté aux mutations des pratiques sportives mais également ludiques + volonté de mobiliser les adolescents (collégiens et lycéens)

Un projet innovant : élaboration d'une convention d'usage et d'utilisation répondant à l'ensemble des partenaires mobilisés (45 h d'animations + 39 h en accès libre par semaine) + démarche écoresponsable : respect d'une approche durable et écologique + volonté de garantir la pratique féminine + volonté de développer des animations sportives encadrées.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Une équipe projet au travail depuis 12 mois : élus, techniciens, représentants des associations locales, du SDIS et de l'école à proximité pour :

- faire un état des lieux de l'existant
- co-élaborer un projet pour maintenir l'attractivité d'un des 5 pôles de centralité du territoire
- élaborer un plan de financement réaliste : coût total de l'opération de 235 907€HT
- élaborer une convention d'utilisation qui réponde aux besoins et aux nouveaux enjeux : développer la pratique du sport / développer la pratique féminine / développer un espace intergénérationnel



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : Études lancées en 2022 + dépôt de demande de financement dernier trimestre 2022 / 1^{er} trimestre 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : travaux 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSFS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat ANS	138 725 €	59 %
Travaux	235 907 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	20 000 €	8 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	20 000 €	8 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	57 182 €	24 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	235 907 €				TOTAL :	235 907 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 8% du coût de l'opération, plafonnée à 20 000 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Aide en faveur des équipements sportifs »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Axe 4 – Préserver le territoire percheron et valoriser ses atouts naturels

Fiche action n°33 – Aménagement des espaces extérieurs du Carré du Perche et du PSLA à Mortagne-au-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Jean Claude LENOIR
Fonction : Président

✉ : Adresse : Maison des Territoires – ZI de la Grippe 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE
✉ : Courriel : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com

Contact - Maître ouvrage : Julie AUBRY, DGS
☎ : 02 33 85 35 80
✉ : dgs@cdc-mortagne-au-perche.com



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

Mortagne au Perche est le pôle principal de services et d'emplois de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche. La Ville de Mortagne au Perche compte 4 071 habitants (population totale INSEE 01/2022) et la Communauté de communes près de de 13 500 habitants. La Ville offre de nombreux services (scolaires, santé, sport, culture, social...) et concentre plus de 3 000 emplois.

Pôle économique et administratif de la Communauté de communes, Mortagne au Perche doit aujourd'hui consolider ses atouts pour entraîner avec elle l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Le projet intercommunal est fondé sur le maillage entre Mortagne au Perche, les pôles secondaires de services (Bazoche sur Hoëne, Pervençères, Soligny la Trappe, Mauves sur Huisne, La Chapelle Montligeon) et les plus petites communes. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi affirme cette volonté politique de renforcer le caractère structurant du pôle de Mortagne.

Mortagne et son attractivité sont un véritable enjeu pour l'ensemble du territoire intercommunal.

La Ville est aujourd'hui confrontée à plusieurs problématiques :

- une baisse démographique qui oblige à réfléchir à l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux arrivants
- un vieillissement de sa population auquel la Ville, ses espaces urbains et ses services doivent

s'adapter

- un bâti patrimonial attractif qui mérite une attention particulière pour être préservé et rester un atout
- des connexions à retravailler autour du centre ancien en termes d'accessibilité aux différents services, d'articulation des différents usages, de stationnement
- une nécessaire adaptation de ses espaces publics aux problématiques liées au changement climatique et aux enjeux environnementaux...

DÉMARCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE : ORT, PVD, EPFN

Pour construire un projet partagé d'aménagement du centre-ville permettant de répondre à ces enjeux, Mortagne au Perche et la Communauté de communes se sont engagées dans une **Opération de Revitalisation de Territoire et le dispositif Petites Villes de Demain**.

Dans ce cadre et avec le soutien de la Région Normandie, les deux collectivités ont signé en 2021 une convention avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour la réalisation d'une étude sur l'attractivité du centre-ville de Mortagne.

Cet accompagnement du bureau d'études La Fabrique Urbaine et la large concertation menée ont permis de partager le diagnostic et de proposer et prioriser un programme d'aménagements urbains pour redynamiser la commune au regard des enjeux identifiés.

Le projet de requalification des espaces publics du Carré du Perche et du Pôle de Santé fait partie de ces opérations prioritaires.

Les espaces autour du Carré du Perche et du Pôle de Santé, 23 rue Ferdinand de Boyères à Mortagne au Perche, ont fait l'objet d'aménagements successifs liés à la création et au développement des équipements présents : salle de spectacle, gymnase, pôle de santé, télécentre, maison de la formation. Ces aménagements ont été réalisés rapidement en priorisant le stationnement. L'étude de la Fabrique Urbaine et la concertation ont montré l'importance de ces espaces comme des lieux de vie, de passage et aussi comme des espaces pouvant être davantage végétalisés pour donner de l'oxygène à la Ville.

Les équipements publics présents sur ce site rayonnent sur l'ensemble du territoire intercommunal voire au delà et rassemblent un grand nombre de personnes. L'objectif de la Communauté de communes est de donner à ce lieu une image contribuant à la qualité de l'accueil mais aussi de prendre en compte les problématiques environnementales sur ce site trop minéral et qui s'avère pas du tout adapté aux nouveaux phénomènes climatiques.

L'étude menée en 2021, par le bureau d'études La Fabrique Urbaine missionné par l'Établissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de l'ORT et du programme PVD, donne une priorité à ce site et l'identifie à la fois comme un lieu de stationnement essentiel au centre-ville de Mortagne, un lieu de vie et d'échanges en lien avec la salle de spectacle et un lieu de passage et de connexion piétonne entre le centre-ville et les différents services présents sur le site et la plaine des sports de l'hippodrome située juste à côté. La pré-étude de la Fabrique Urbaine est jointe au présent dossier. Celle-ci a fait l'objet de plusieurs présentations aux acteurs locaux, aux élus et aux habitants dans le cadre d'une exposition au cours de laquelle les avis étaient recueillis.

Ainsi, la Fabrique Urbaine a préconisé des aménagements qualitatifs en travaillant sur la végétalisation, la connexion avec les aménagements piétons entre le centre ville et le site sportif de l'hippodrome, l'optimisation du stationnement et la création d'un parvis devant le Carré du Perche faisant de l'ensemble un véritable forum ouvert à la population et aux visiteurs.

DESCRIPTIF DE L'INVESTISSEMENT

- création d'un parvis devant le Carré du Perche (pavage filtrant, revêtement qualitatif)
- végétalisation et renaturation du site
- cheminement doux et accessibilité à tous
- optimisation du stationnement.

La Communauté de communes portera une attention particulière à la provenance et à la qualité des matériaux utilisés et notamment aux plantations réalisées avec des essences locales.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Améliorer le stationnement pour apaiser la circulation en centre-ville
- Faciliter les accès piétons aux différents services présents sur le site et relier le centre-ville commerçant au poumon vert et site sportif de l'hippodrome
- Valoriser et mieux identifier et rendre plus attractive l'offre de services présente
- Améliorer le cadre de vie en végétalisant le site.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Pré-projet La Fabrique Urbaine, relevé TOPO, estimatif réalisés en 2023
- Appel d'offres à lancer pour la maîtrise d'œuvre
- Financements sollicités : DSIL 2022, Département AAP Revitalisation, FEDER AAP Espaces publics, Contrat de Territoire Région-Département 2023-2027



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement : 2022
 - Étude préliminaire réalisée par la Fabrique Urbaine et J2DAO: 2022
 - Étude avant-projet : Décembre 2022
 - Étude projet : Décembre 2022
 - Maîtrise d'œuvre : Avril 2023
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) : printemps 2023
 - DCE : Juin 2023
 - Travaux : Septembre 2023
 - Livraison : Janvier 2024

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure) FEDER	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	0 €				Etat DSIL 2022 sollicitée	280 000 €	35 %
Travaux	800 000 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	0 €	0 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT) AAP revitalisation centre-bourg 2022 notifié	101 250 €	13 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €					0 €	0 %
	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	418 750 €	52 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	800 000 €				TOTAL :	800 000 €	

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « AAP Revitalisation des centres bourgs »

Fiche action n°34 – Réaménagement du centre-bourg de la Commune déléguée de La Perrière – Commune nouvelle de Belforêt-en-Perche

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : M. BOULAY David
Fonction : Maire

✉ : Adresse : Place du gué-le Gué-de-la-Chaine 61130 BELFORÊT-EN-PERCHE

✉ : Courriel : comptabilite@belforet.fr

Contact - Maître ouvrage : MAIRIE DE BELFORET EN PERCHE

☎ : 02.33.73.01.43

✉ : secretariat@belforet.fr

✉ Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) : Alain TERRYNY

☎ : 02 33 81 60 59

✉ : terryn.alain@orne.fr

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :

🖥 Description détaillée du projet

Projet d'embellissement du centre-bourg de la commune déléguée de La Perrière. La volonté de la municipalité est d'en faire un lieu agréable et accueillant, avec une vraie volonté de durabilité et accrue de tenir compte des enjeux environnementaux actuels.

📖 Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Depuis 8 ans, la Perrière détient le label « Petite cité de caractère ». On note une augmentation de la fréquentation touristique, de plus de 30% par an. L'objectif est de conserver une authenticité dans le village et une atmosphère de village percheron de caractère.

Impact sur l'environnement :

- Préservation de la qualité et de l'ambiance rurale et percheronne
- Valorisation de l'unicité des lieux et de son esprit, des potentiels paysagers et architecturaux du site afin de favoriser l'animation et la vie de la commune
- Retrouver des lieux d'échange au milieu d'une végétation riche.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Descriptif de l'investissement : 4 phases ont été retenues dans la projet global :

Phase 1 : place

Aujourd'hui, la grand'place sert essentiellement de parking. Le lieu n'est pas valorisé, et les cheminements piétons ne sont pas sécurisés. Pour libérer l'espace du stationnement en cœur de cité, il sera prévu l'aménagement de zones de stationnement à l'extérieur, en entrées. Cet espace central doit retrouver son rôle principal : celui de l'échange et de la convivialité. Un accent particulier sera porté sur la plantation de haie, d'arbre, arbuste, massifs.

Phase 2 : entrée sud

Sécurisation de l'entrée du bourg desservant l'épicerie et les autres commerces du village. Végétalisation des abords assurant une mobilité douce en cœur de bourg.

Phase 3 : église

Création de 5 places de stationnement dont une PMR, valorisation de la vue panoramique par la végétalisation du lieu. Sécurisation du mur écroulé.

Phase 4 : parking de la friche Dreux

Organisation de l'aire de stationnement à destination des touristes et valorisation de l'entrée de ville par l'aménagement d'un parking paysager. Valorisation des vues sur les collines du Perche. Liaison piétonne vers le GR 22.



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ **Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) : en cours**
- ✓ **Phase travaux (phase consultation, Travaux) : Début des travaux : septembre 2023**
Durée : 8 mois

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	42 527 €				Etat DETR	203 580 €	21 %
Travaux	925 482 €				Région ou FRADT	242 002 €	25 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (FAL, FDSIT)	50 000 €	5 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (fal)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	472 426 €	49 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	968 008 €				TOTAL :	968 008 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 25% du coût de l'opération, plafonnée à 242 002 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositifs mobilisés : « Fonds d'Action Locale » et « Fonds Départemental des Solidarités et des Innovations Territoriales »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité des dispositifs en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.

Fiche action n°35 – Requalification du champ de foire entrée de bourg de Longny-les-Villages

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Christian Baillif
Fonction : Maire de Longny-les-Villages

✉ : Adresse : 1 place de l'Hotel de Ville – 61290 Longny-les-Villages

📧 : Courriel : c.baillif@longny-les-villages.fr

Contact - Maître ouvrage : Mairie de Longny-les villages

☎ :

📧 : e.gauthier@longny-les-villages

✉ **Contacts techniques** (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

📧 : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

📧 : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

📧 :

🖥 **Description détaillée du projet**

Motifs de l'intervention :

Le projet est porté par la commune de Longny-les-Villages.

L'objectif de cette action est de permettre un retour à la fonctionnalité première de cet espace : un champ de foires. Il convient de rendre à la nature les espaces artificialisés par le passé.

L'intervention se situe dans le cadre élargi des « Petites citées de caractère », de la mise en place du Secteur Patrimonial Remarquable et de la mise en place des orientations d'aménagement et de programmation pour la mise en place des entrées de bourgs.

Cet espace situé en entrée de bourg sera requalifier, sécurisé et densifier :

Requalifier puisque l'ensemble de son aménagement comprendra un retour à la nature, la mise en place d'arbuste et de végétaux pour participer à sa désartificialisation.

Sécuriser, puisque cette entrée de bourg de Longny-au-Perche et en particulier rapide sur un axe ouvert et favorable à la vitesse. Aussi un aménagement dédié permettra de casser cette dernière et d'accéder à des places de parking (végétalisé) pour l'accueil des patients du futur cabinet médical communal

Densifier, puisqu'en partenariat avec le bailleur social Logissia, le réaménagement permettra la création de deux logements (T2/T3) pour des futurs habitants.

Descriptif de l'investissement :

État initial du terrain

- Foncier et plan cadastral

L'opération porte sur les parcelles autour du futur cabinet médical communal et est la propriété de la commune.

La superficie totale de l'opération est de 5 525 m².

- **Situation**

Le projet se situe au nord du bourg de Longny-au-Perche et participera à l'aménagement global de l'entrée du bourg, rue du Général de Gaulle

- **État actuel**

Bordée en partie haute par la rue du Champ-de-Foire, et en contrebas par la rue du Général-de-Gaulle, la place du Champ-de-Foire est aujourd'hui occupée principalement par un îlot linéaire de maisons en bande, abritant des logements sociaux, cerné de plantations et se prolongeant par un vaste espace libre enherbé et une zone de stationnement. Un carrefour routier aux proportions démesurées prend place dans son prolongement, reliant les rues du Général-de-Gaulle et du Champ-de-Foire. Cette imposante surface en enrobé tient lieu de voie de circulation et de stationnement potentiel non matérialisé au regard de ses dimensions, laissant pour tout cheminement piéton un trottoir étroit et discontinu, bordant le front nord de la place, bâti en pied de coteau.

Projet d'aménagement

→ Les principaux objectifs

Les principaux objectifs de la municipalité de Longny-les-Villages sont de :

^w rénover leurs espaces publics

^w améliorer le cadre de vie et le confort des espaces urbains

^w intégrer les déplacements doux à l'aménagement

PA2 – Notice 2

^w sécuriser et fluidifier ces déplacements piétons

^w redynamiser le cœur de ville en diversifiant les usages

^w améliorer et clarifier l'offre de stationnement.

La rue du Général-de-Gaulle: requalification de l'entrée de bourg

La largeur de la chaussée de la rue du Général-De-Gaulle est réduite à 5,5 m sur le linéaire réaménagé, et un plateau surélevé en enrobé clouté est créé au niveau du carrefour. Pour réduire encore la vitesse et sécuriser les déplacements doux, un pincement accompagné d'îlots plantés restreint la voie à un sens unique au niveau d'un passage piéton, au droit du nouveau cabinet médical communal. Pour améliorer la perception et la perspective de cette entrée majeure dans le bourg, les possibilités de stationnement sont supprimées dans cette partie de la rue, exceptés deux emplacements ambulances réglementaires réservés devant l'entrée du cabinet médical communal. Le trottoir en béton désactivé (déjà réaménagé en enrobé pour celui situé au sud), limité par des bordures infranchissables, prend une ampleur nouvelle pour inciter des déplacements piétons désormais plus sûrs.

La rue du Champ de Foire: réintroduction de matériaux qualitatifs

Dans un souci de continuité, la rue du Champ-de-Foire est souhaitée dans l'esprit de la rue de l'Abbé-Brionne récemment réaménagée par la Communauté de Communes des Hauts du Perche, ou encore de la rue Gaston-Gibory, dans le cœur historique. Telles ces autres rues anciennes où la typologie routière banale est abandonnée et où l'on souhaite rendre l'usage piéton plus libre, un revêtement à l'aspect plus noble, en béton désactivé avec une bande centrale roulante en enrobé clouté aux granulats aux tons proches est mis en œuvre. Leur délimitation est traitée par ligne et caniveau de briques sur chant, sans rupture de niveau. La chaussée sera à sens unique montant depuis la place de l'Hôtel-de-Ville Jacky-Legault jusqu'aux abords de la place du Champ-de-Foire, et à double sens seulement dans sa partie haute pour l'accessibilité au cabinet médical communal.

La place du Champ de Foire: diversification des usages et des ambiances

Dans la dynamique de la réhabilitation en cabinet médical communal du bâtiment situé à l'angle de la rue du Général-de-Gaulle et de celle du Champ de Foire, les élus communaux souhaitent requalifier les abords de ce nouveau lieu de services de santé, redéfinir et amplifier les usages de la place, clarifier son fonctionnement.

La priorité d'aménagement consiste est l'amélioration de l'image de ce lieu, tout en restant économiquement raisonnable au vu des dimensions imposantes de l'espace. Déployer la surface et la diversité végétales est également recherché. L'ensemble des revêtements et des plantations existants sera repris, pour rénover en profondeur cet espace public, concourant à modifier fondamentalement sa perception.

Les voies de circulation restent en enrobé et à double sens, mais sont restreintes à 5,5m de largeur. Elles desservent les garages sur le haut de la place, et permettent l'accès aux stationnements en suffisance, en revêtement perméable végétalisé (pavés joints gazon), répartis en plusieurs ensembles de places alternant avec des espaces plantés pour minimiser leur impact. Des places réservées aux personnes à mobilité réduite sont aménagées au plus près de l'entrée de la maison pluridisciplinaire située côté rue du Champ-de-Foire.

Le projet porte aussi sur le déploiement d'un parcours piéton lisible, la hiérarchisation de l'aménagement lui donnant la priorité, le véhicule n'étant plus prépondérant mais toléré seulement pour assurer la desserte des riverains et l'accessibilité du public.

Le béton désactivé, matériau durable et facile d'entretien, unifie et rend lisible les espaces piétons, trottoirs dimensionnés confortablement et chemins qui les connectent.

Le végétal colonise désormais les lieux, des massifs d'arbustes et de vivaces habillent les pentes et accompagnent les usages doux. Quelques beaux arbres assurent également l'ombrage dans ces espaces exposés à la saison chaude.

Une placette de rencontre est aménagée en position intermédiaire dans la pente générale. Revêtue en stabilisé et connectée aux parcours piétons traversant la place, elle est plantée d'arbres, enveloppée d'un écran végétal qui éloigne la nuisance des usages de circulation alentour. Agrémentée de mobilier de repos, elle entend favoriser la détente et offrir un espace pour les activités récréatives pour tous les âges (pétanque et autres jeux d'extérieur).

Enfin, le transformateur électrique est 'habillé' d'une structure portant d'une part un bac de couverture végétalisé, et d'autre part un bardage ajouré en lames verticales de métal ou de bois, qui se poursuit latéralement par un linéaire venant se fondre dans la pente et la végétation. L'édicule disparaît ainsi derrière une double peau, incluant des ouvrants (doubles portes) pour le maintien de l'accès technique, tout en redéfinissant et en unifiant totalement sa perception et son inscription dans la place.

Trois à quatre logements locatifs sont prévus ultérieurement à l'ouest, en continuité du bâti existant des logements sociaux en bandes, venant compléter le renouvellement de cet espace.

- **Une sécurisation de l'espace,**
- **Une inscription dans des démarches de qualité.**

Impact sur l'environnement :

L'ensemble du dossier a été travaillé pour permettre l'utilisation de matériaux bio-sourcés. Ce point à fait l'objet d'une étude de la maîtrise d'œuvre pour que sur l'ensemble des étapes donnent lieu à une démarche spécifique mettant en avant un impact nul de cet aménagement sur l'environnement.



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

Le projet répond à la demande en besoins de personnel soignant pour le territoire des hauts de perche et en particulier pour la commune de Longny-les-Villages.



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

Maîtrise d'œuvre & Étude d'impact : SICA Normandie

1

Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Permis de construire – mars 2023
 - PRO/DCE – Juin 2023
 - Consultation AO – septembre 2023

- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :

Tranche 1 – Démarrage des Travaux, septembre 2023

Fin des travaux : mars 2024

PLANNING PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX																																						
DURÉE DES TRAVAUX EN SEMAINE	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37	39	41	43	45	47	49	51	53	55	57	59	61	63	65	67	69	71		
	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72		
PRÉPARATION																																						
DESAMANTAGE - PLOMB - DEMOLITIONS																																						
MACONNERIE																																						
RAVALEMENT																																						
CHARPENTE - BARDAGE - COUVERTURE																																						
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM																																						
METALLERIE																																						
MENUISERIES INTERIEURES																																						
CLOISONS SECHES - FAUX PLAFOND - ISOLATION																																						
PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION																																						
ELECTRICITE - COURANT FORTS & FAIBLES																																						
CARRELAGE - FAIENCE																																						
PEINTURES - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES																																						
ASCENSEUR																																						
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES																																						
FINITIONS TDC																																						

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES	
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	13 321 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	
Honoraires maîtrise d'œuvre	25 392 €				Etat DETR	203 600 €
Travaux	619 575 €				Région ou FRADT	
Acquisitions foncières et immobilières					Département	145 260 €
Mobilier, petit équipement					Fonds de concours	
Autres dépenses (préciser)					Autres financeurs (fal	
					Autofinancement	309 428 €
					Recettes nettes (dont amortissement)	
TOTAL :	658 288 €				TOTAL :	658 288 €

Commentaires de la Région

Aucun financement régional

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « AAP Revitalisation des centres bourgs »

Fiche action n°36 – Requalification d'un espace public en cœur de bourg à Soligny-la-Trappe

Projet CRTE

Projet ACV

Projet PVD

MAITRE OUVRAGE :

Responsable légal : Thierry CORTYL

Fonction : Maire

✉ : Adresse : 1, route de Tourouvre 61380 Soligny-la-Trappe

✉ : Courriel : soligny-la-trappe@orange.fr

Contact - Maître ouvrage :

☎ : 02 33 34 50 29

✉ :



Contacts techniques (Téléphone – Courriel)

Département – Référent contrat : Patricia NOAL

☎ : 06 49 92 22 65

✉ : noal.patricia@orne.fr

Département - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :

Région – Référent contrat : Julie-Anne PORTE

☎ : 0231151372

✉ : julie-anne.porte@normandie.fr

Région - Référent projet (si autre) :

☎ :

✉ :



Description détaillée du projet

La Commune de Soligny-la-Trappe souhaite réaménager une partie de son centre-bourg à proximité de la maison de santé (antenne du PSLA de Mortagne-au-Perche) et du logement communal situés dans l'ancienne école sur une surface de 1 950 m² :

- rénover le préau de l'ancienne école pour des raisons de sécurité des personnes en y intégrant des sanitaires publics en vu d'y accueillir des événements locaux
- créer 4 places de stationnement devant la maison de santé ainsi qu'un accès piéton à la maison médicale aux normes PMR
- aménager un espace de loisirs comprenant du mobilier ludique à destination des familles et des touristes, une aire de pique-nique et un terrain de pétanque, bordé de haies basses taillées, d'un mur de clôture et d'une façade aveugle, afin de renforcer l'attractivité du bourg
- réaliser un aménagement paysager avec des noues, des haies et des arbres fruitiers
- réaliser les travaux de voiries et réseaux divers (VRD)



Besoins auxquels répond le projet (objectifs, enjeux...)

- Requalifier un espace public
- Sécuriser un bâtiment public
- Mettre aux normes PMR
- Végétaliser l'espace public
- Renforcer l'attractivité du bourg



Modalités de fonctionnement (moyens mobilisés pour construire / faire vivre le projet : coût, organisation, animation...)

- Maîtrise d'œuvre
- Projet suivi par M. le Maire de Soligny-la-Trappe
- Financements sollicités : fonds de concours de la CdC du Pays de Mortagne-au-Perche, DETR 2023 et Contrat de Territoire Région-Département 2023-2027 (Département)



Calendrier prévisionnel de réalisation

- ✓ Phase études (études préalable, AMO, maîtrise œuvre) :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement : Agence Départementale d'Ingénierie 61
 - Étude préliminaire réalisée par l'Agence Départementale Ingénierie 61 avec plans topographique, de masse et de coupe et réalisation de devis estimatifs
 - Étude avant-projet
 - Étude projet
 - Maîtrise d'œuvre
- ✓ Phase travaux (phase consultation, Travaux) :
 - Accompagnement prévu pour le dossier de consultation des entreprises, assistance à la passation des contrats
 - Ordonnancement, pilotage, coordination des travaux
 - Direction d'exécution des travaux
 - Assistance aux opérations de réception
 - Travaux prévus pour 2023

 **Plan de financement prévisionnel** (NB : double-clic pour remplir via Excel)

Postes	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanceurs	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	0 €				Europe (préciser le fonds et la mesure)	0 €	0 %
Honoraires maîtrise d'œuvre	11 605 €				Etat : DETR + Fonds Vert	42 918 €	21 %
Travaux	196 773 €				Région (préciser le dispositif ou FRADT)	20 000 €	10 %
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département (préciser le dispositif ou FDSIT)	20 000 €	10 %
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	41 676 €	20 %
Autres dépenses (préciser)	0 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
	0 €					0 €	0 %
					Autofinancement	83 784 €	40 %
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0 %
TOTAL :	208 378 €				TOTAL :	208 378 €	

Commentaires de la Région

L'association des services régionaux concernés par le projet est obligatoire à chaque étape clé d'avancement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer, en amont du dépôt du dossier de demande de subvention, de l'éligibilité de son opération au dispositif en vigueur.

Direction référente : Direction Aménagement des Territoires Dispositif : FRADT L'intervention régionale au titre du FRADT est de 10% du coût de l'opération, plafonnée à 20 000 €.

L'intervention régionale porte sur le financement des études et travaux (hors acquisitions, assurances, frais divers, frais bancaires, provisions et aléas). La demande de subvention sera à présenter au stade résultat des marchés.

Commentaires du Département

Dispositif mobilisé : « Fonds Départemental des Solidarités et des Innovations Territoriales »

Il est fortement préconisé de solliciter les services du Conseil départemental de votre projet en amont du dépôt du dossier de demande de subvention pour s'assurer que ce dernier réponde aux conditions d'éligibilité du dispositif en vigueur.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le démarrage de l'investissement. Pour rappel, un dépôt de dossier ne vaut pas promesse d'éligibilité et de subvention.